



*Conseil communautaire du 25 juin 2026
À Montgeron*

PROCÈS-VERBAL

(La séance du Conseil communautaire est ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY à 19 h 02.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose d'ouvrir la séance en commençant par l'appel.

(M. le Président procède à l'appel nominal.)



► INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je me propose de vous donner rapidement quelques informations en commençant, évidemment, par la canicule.

Nous avons adapté les horaires de nos équipements publics, à la fois en réduisant les plages horaires des équipements qui ne sont pas climatisés - c'est le cas de certaines médiathèques - et en étendant les horaires de nos équipements qui sont climatisés, ce qui est le cas d'autres médiathèques, notamment celles de Montgeron, de Yerres, de la bibliothèque Cabu à Boussy-Saint-Antoine, ainsi que le rez-de-chaussée de la médiathèque d'Épinay-sous-Sénart et la bibliothèque Antoine de Saint-Exupéry à Quincy-sous-Sénart.

Vous avez dû prendre connaissance également des horaires aménagés des piscines que nous avons pu étendre, à la fois pour les piscines en régie et pour les piscines en délégation, avec un taux de fréquentation qui a considérablement augmenté depuis la semaine dernière, mais qui n'est pas au taquet. Le week-end dernier, nous étions à la moitié à peu près de la jauge maximale des piscines qui font, toutefois, le bonheur de ceux qui peuvent les fréquenter.

Tant que je suis sur les piscines, j'indiquerai que nous avons eu l'occasion voici quelques semaines, de dénommer la piscine de Boussy-Saint-Antoine du nom d'Audrey Mestre.

Je vous indiquerai également que les travaux de Montalbot ont débuté et vont se poursuivre tout l'été. Nous pourrions vraisemblablement inaugurer l'achèvement de cette deuxième phase de travaux à l'occasion des Journées du patrimoine. Vous serez évidemment informés à la rentrée de cette date d'inauguration, si elle est maintenue.

Nos élèves de Démonstrations ont pu se produire à la Philharmonie samedi dernier pour le concert final. Nous espérons évidemment qu'un grand nombre d'entre eux pourront s'inscrire dans les Conservatoires l'an prochain. Pour la dernière cohorte, nous avons pu accueillir plus d'un tiers de ces élèves de Démonstrations, ce qui montre l'intérêt du travail réalisé et qui se poursuivra à l'avenir.

Avec les maires des communes de Vigneux-sur-Seine, Montgeron et Draveil, nous avons organisé plusieurs réunions de rappel à l'ordre vis-à-vis de Batigère relativement à l'entretien courant de son patrimoine sur les trois communes.

D'ailleurs, il y aura des rappels à l'ordre qui concerneront d'autres bailleurs sur d'autres communes. Il faut notamment qu'on monte une réunion avec la Caisse des Dépôts Habitat.

Dans le cas présent, le bailleur a réagi, notamment à travers la remise en état d'un certain nombre de logements estimés insalubres et des réparations sur des parties communes. Par ailleurs, un programme de rénovations plus lourdes est en cours d'élaboration sur le patrimoine des Bergeries et sur celui de l'Oly. Ce sont des choses que nous allons suivre très attentivement dans les prochaines semaines.

Sur le secteur de l'habitat toujours, nous aurons une nouvelle réunion avec l'État, l'ANRU sur les quatre projets NPNRU le 30 juin prochain avec un jalon important sur les Hautes-Mardelles à Brunoy où nous atterrissons sur un programme qui convient, à la fois aux territoires et aux services financeurs.

J'indiquerai que le Comité social territorial a été installé par Pascal ODOT le 22 juin dernier.

Également, suite au Conseil d'installation de notre assemblée, notre collègue Constant LÉKIBY a été élu président de la Mission locale et votre serviteur a été élu président du Syndicat mixte Eau du Sud francilien.

Enfin, vous avez sans doute noté que, demain, nous organisons, mais de façon décalée, la traditionnelle garden-party des agents à laquelle vous êtes conviés. Nous avons décalé. Nous attendrons, compte tenu de la météo, des heures plus supportables pour tous les agents.

Nous examinerons les questions orales en fin de séance ainsi que la motion.

Y a-t-il des observations sur les décisions ?

(Il n'y en a pas.)

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

(Mme Leïla SAÏD est désignée secrétaire de séance.)

I - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M. COLAS.- C'est une obligation qui nous est faite par la loi depuis l'avènement de la norme comptable M57 qui veut qu'avant toute délibération à caractère budgétaire, après le renouvellement d'une assemblée délibérante, celle-ci adopte un règlement budgétaire et financier qui, en fait, précise, ainsi que cela vous a été présenté dans la note et dans le règlement lui-même, un certain nombre de procédures internes liées, à la fois à l'élaboration et à l'exécution budgétaire ; également, qui pose, réaffirme le cadre législatif et réglementaire qui s'applique à la gestion de notre intercommunalité.

Il s'agit d'un document qui ne recouvre aucun enjeu politique, qui est un document à caractère essentiellement administratif avec un rappel des lois et règlements.

M. DAMERVAL.- Monsieur le président, monsieur le vice-président, mes chers collègues, le règlement budgétaire et financier qui nous est présenté aujourd'hui est loin d'être un simple document administratif. Il fixe le cadre dans lequel seront préparés, arbitrés et exécutés les budgets de la CAVYVS dans les années à venir.

C'est donc un document politique et budgétaire majeur.

Pour cette raison, notre groupe votera contre.

Non, parce que nous contestons la nécessité d'un règlement budgétaire et financier ou encore les obligations liées à la M57 ou au compte financier unique, mais parce qu'il révèle une conception de la gestion financière que nous ne partageons pas.

Premièrement, ce règlement ne fixe aucun objectif financier précis. On y parle d'équilibre préservé, de soutenabilité, de maîtrise de l'endettement ou encore de niveau d'épargne sain, mais aucun indicateur n'est défini, aucun objectif de capacité de désendettement, aucun seuil minimal d'épargne, aucun niveau cible d'investissement, aucun engagement sur la trajectoire financière de la collectivité non plus.

Nous sommes donc invités à voter un cadre budgétaire sans connaître les repères qui permettront, demain, d'évaluer sa réussite ou son échec.

Deuxièmement, ce règlement est totalement déconnecté des défis qui attendent notre territoire. Nous allons devoir financer la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, le développement des réseaux de chaleur, les équipements aquatiques, les mobilités et la modernisation de nombreux équipements publics.

Or, ce document ne dit rien des priorités d'investissement, non plus que des critères d'arbitrage, ne dit rien de la manière dont seront hiérarchisés les projets dans un contexte budgétaire contraint.

Troisièmement, nous sommes frappés par l'absence de prospective. Tout est organisé autour de la procédure, du contrôle et de l'exécution comptable. Très bien. Mais où est la réflexion sur les besoins futurs du territoire ? Où est la vision pluriannuelle en matière d'infrastructures ? Où est la stratégie financière communautaire ?

À titre d'exemple, lorsque nous parlons de géothermie ou de réseaux de chaleur, nous savons déjà que leur développement impliquera, demain, une restructuration importante des voiries et des réseaux. Cela nécessitera une coordination publique forte et une programmation financière anticipée. Rien de cela n'apparaît dans ce règlement.

Enfin, nous regrettons une gouvernance excessivement centralisée. Les arbitrages budgétaires sont concentrés entre la direction des Finances, la direction générale et l'exécutif. Le rôle des élus communautaires, en dehors des votes réglementaires, demeure extrêmement limité. Nous aurions souhaité davantage de transparence sur le suivi des investissements, sur l'exécution des AP et des CP, sur les mécanismes d'évaluation des politiques financées.

Ce règlement nous explique comment dépenser l'argent public, mais ne nous dit ni pourquoi, ni selon quelles priorités, ni avec quelle vision de l'avenir du territoire.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera compte contre ce règlement budgétaire et financier.

Nous considérons que la Communauté d'agglomération a besoin, non seulement d'un cadre comptable solide, mais surtout d'une véritable stratégie financière et d'investissement à la hauteur des enjeux des prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT. - M. COLAS va vous éclairer.

M. COLAS. - Force est de constater que nous avons un désaccord massif sur la place d'un règlement budgétaire et financier et peut-être que, pour tenter d'éclairer la position de l'exécutif, je dirai ce qu'il n'est pas.

Le règlement budgétaire et financier n'est pas le projet de territoire qui fixe l'ambition politique partagée des élus pour le territoire de l'agglomération sur la durée du mandat et au-delà.

Ce n'est pas un budget pluriannuel non plus. D'ailleurs, la loi nous fait interdiction de voter des budgets pluriannuels. Seuls les AP/CP font exception à cette règle de l'annualité budgétaire.

Ce n'est pas le Gosplan non plus. Ce n'est pas un carcan qui, à travers l'adoption d'un règlement qui contiendrait tout ce que vous avez évoqué, nous enfermerait pour six ans, quoi qu'il se passe, quoi qu'il arrive, ce qui, d'une certaine façon, annihilerait toute capacité de l'exécutif et de cette assemblée à faire des choix dans les six ans qui viennent.

D'une certaine façon, la conception que vous avez de ce règlement, c'est celle qui conduirait à considérer que le permis de construire délivré pour un équipement, une piscine par exemple, devrait aussi fixer ses horaires d'utilisation, ses conditions d'utilisation, la politique nautique et peut-être même la trajectoire tarifaire pour l'entrée des piscines sur les quinze prochaines années.

Ce règlement n'est qu'un règlement. Il dit ce que sont les procédures.

Je me permettrai de pointer une petite contradiction dans le fait, d'une part, de vouloir que ce document soit extrêmement contraignant finalement sur des ratios budgétaires, sur la santé financière de notre agglomération - d'aucuns pourraient y voir une certaine forme d'austérité -, liant, par ailleurs, les mains de l'assemblée démocratique que nous formons et, d'autre part, dans le même temps, de critiquer qu'il y ait une procédure qui veut que ce soit le service Finances qui fasse les arbitrages quotidiens, que le président, qui est aussi l'ordonnateur, assume finalement le rôle qui lui est donné par la loi.

Je pointerai une formidable contradiction dans, d'une part, l'idée que ce règlement doit être tout à fait autre chose et avoir une portée qui va bien au-delà du cadre procédural et, d'autre part, le fait de considérer dans le même temps que, d'une certaine façon, il entraverait le débat démocratique.

C'est un règlement qui fixe les procédures.

Et le temps politique, celui de l'arbitrage, de la vision à long terme, c'est celui qui nous verra réviser le projet de territoire dans quelques mois.

Celui du court terme, dans le cadre de l'annualité budgétaire, mais qui doit s'inscrire dans une perspective plus large - nous aurons l'occasion d'en débattre, notamment lors du débat d'orientations budgétaires pour 2027 -, c'est le budget.

Il ne faut pas confondre le tuyau et ce qu'on fait passer dedans tous les ans à travers le budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de cette réponse claire.

(Il est procédé au vote à main levée sur le règlement budgétaire et financier, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

M. LE PRÉSIDENT.- J'invite le vice-président à poursuivre avec la présentation des points 2 à 9, étant précisé que le groupe UGEC a considéré qu'il n'était pas besoin de débattre sur les points concernant l'Office du tourisme.

II. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2025

III. BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - COMPTE DE GESTION 2025

IV - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2025

V - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

VI - BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

VII - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2025

VIII - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

IX - BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

X - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

M. COLAS.- Pour ce qui concerne le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation des résultats pour le budget principal de notre intercommunalité, je voudrais saluer la richesse des débats que nous avons eus sous la présidence de Pierre-Valéry GAUDEAU lors de la réunion de la Commission des Finances qui s'est d'ailleurs tenue dans ce lieu.

Vous avez été destinataires, sur l'ensemble des délibérations budgétaires et, singulièrement, sur le compte administratif comme sur le budget supplémentaire, de notes extrêmement complètes de la part des services et je voulais les en remercier. C'est d'ailleurs sur la base de ces notes que nous avons eu nos échanges en Commission des Finances.

Je me contenterai dans cette présentation concernant le budget principal d'évoquer ce que je crois être les points saillants du compte administratif et du compte de gestion.

D'abord, et c'est une bonne nouvelle, je vous annoncerai qu'ils sont conformes, pour le compte administratif de l'ordonnateur président et pour le compte de gestion de notre trésorier ; ensuite, qu'ils attestent, au regard de l'épargne brute qu'ils permettent de dégager à hauteur de 13 M€, de la rigueur - sans que le règlement budgétaire et financier précédent nous l'ait imposé, mais parce que nous en avons fait le choix démocratique -, donc, de la rigueur de la gestion de la section de fonctionnement pour libérer des capacités à financer l'investissement tout en maîtrisant - et cela a été singulièrement le cas dans le mandat précédent - l'endettement qui a été considérablement réduit.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est traduite - et il faut en remercier l'administration, parce que cela se fait au prix d'efforts des personnels de l'intercommunalité - par une réduction assez

sensible, plus de 10 % de baisse, des charges à caractère général sur l'exercice 2025 ; une parfaite maîtrise des dépenses de personnel dans un contexte où celles-ci étaient contraintes, notamment par la poursuite de l'augmentation des cotisations au titre de la CNRACL.

Cette maîtrise sur les dépenses de fonctionnement nous permet de dégager un résultat d'exercice que je considère, pour une intercommunalité comme la nôtre, au regard du caractère faiblement structurel de ses recettes, comme satisfaisant à hauteur de près de 1,3 M€ ; un résultat de clôture, lorsqu'on l'ajoute au résultat de l'exercice antérieur, qui s'élève à plus de 17,5 M€ ; un résultat d'exercice en investissement qui est positif, du fait du décalage d'un certain nombre de chantiers et, de fait, de facturations, à hauteur de près de 4,2 M€. Ce dernier résultat devient négatif lorsqu'on passe au résultat de clôture avec l'intégration des restes à réaliser avec un besoin de financement de près de 7,7 M€. Mais tout ceci est largement couvert par le résultat de la section de fonctionnement tel que j'ai eu l'occasion de vous le présenter.

Pour ce qui concerne l'affectation des résultats au titre du budget principal, il vous est proposé d'affecter près de 1,8 M€, 1 770 824,78 € très précisément, en dépenses, pour couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement reporté au compte 001 ; en recettes, pour 9,9 M€ quasiment au compte 002, « Résultat de fonctionnement reporté » et pour 7 661,295,19 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement.

Tel est que ce que je pouvais vous dire sur le budget principal, étant entendu que j'ai été volontairement succinct au regard du caractère très complet de la note et des débats que nous avons eus en Commission des Finances.

Je peux faire les budgets annexes dans un même mouvement, si vous le souhaitez.

J'ai compris qu'on passait rapidement sur l'Office du tourisme et ses 61 000 € d'excédent, trop rapidement, parce que c'est un excédent confortable, en tout cas, en proportion, quand on sait ce qu'est le budget de l'Office du tourisme.

Pour ce qui concerne l'Eau potable, c'est un petit déficit de la section d'investissement et des besoins de la section de fonctionnement qui sont couverts par l'excédent reporté, puisqu'il y a un décalage entre le moment où on encaisse les recettes et le moment où on reçoit les titres de la part du Syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien, ce qui explique, sur cet exercice 2025, du fait du décalage, ce déficit en fin d'exercice, mais qui est couvert par l'excédent de l'exercice 2024.

On est sur un budget pour lequel nous servons, objectivement, de « passe-plat », c'est-à-dire que nous récupérons les recettes auprès du délégataire Eau potable et nous payons l'achat d'eau en gros au Syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien. Les crédits transitent par le budget Eau potable, mais nous ne servons que de « passe-plat ».

M. LE PRÉSIDENT. - Le débat peut s'ouvrir, qui souhaite prendre la parole ?

Mme DE CAMPOS. - Mon intervention s'inscrit dans le cadre du budget supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous ne l'avons pas encore présenté.

Y a-t-il des observations sur le compte administratif ?

Peut-être pouvons-nous alors passer au vote sur les premiers points soumis à votre appréciation ?

Nous passons au vote sur le compte de gestion 2025 du budget principal.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte de gestion 2025 du budget principal, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur le compte de gestion 2025 du budget annexe de l'Office du tourisme.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte de gestion 2025 du budget annexe Office du tourisme, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur le compte de gestion 2025 du budget annexe Eau potable.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte de gestion 2025 du budget annexe Eau potable, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

M. LE PRÉSIDENT.- Je passe la parole au premier vice-président pour procéder au vote sur le compte administratif.

(M. François DUROVRAY quitte la séance le temps du vote.)

M. CHAZAL.- Nous passons au vote sur le compte administratif 2025 du budget principal.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif 2025 du budget principal, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur le compte administratif 2025 du budget annexe de l'Office du tourisme.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif 2025 du budget annexe de l'Office du tourisme, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur le compte administratif 2025 du budget annexe Eau potable.

(Il est procédé au vote à main levée sur le compte administratif 2025 du budget annexe Eau potable, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

(M. François DUROVRAY revient en séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci de votre vote positif et, à travers votre vote, je voudrais remercier, et Romain COLAS qui, déjà, sur le mandat précédent, avait cette délégation, et l'administration qui veille à la bonne exécution des délibérations que nous prenons ici.

L'affectation des résultats a également fait l'objet d'une présentation par le vice-président.

Si vous en êtes d'accord, nous passons au vote sur les affectations de résultats.

Nous passons au vote sur l'affectation des résultats 2025 du budget principal.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'affectation des résultats 2025 du budget principal, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur l'affectation des résultats 2025 du budget annexe de l'Office du tourisme.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'affectation des résultats 2025 du budget annexe de l'Office du Tourisme, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur l'affectation des résultats 2025 du budget annexe Eau potable.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'affectation des résultats 2025 du budget annexe Eau potable, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons maintenant à l'examen des budgets supplémentaires.

De la même façon, j'inviterai le vice-président à faire une présentation commune des trois budgets supplémentaires.

XI - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

XII - BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

XIII - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

M. COLAS. - Pour ce qui concerne les budgets annexes Eau potable et Office du tourisme, il s'agit simplement d'intégrer les résultats tels que ceux-ci ont été affectés. Il n'y a pas de modification en termes de dépenses et de recettes au-delà de l'affectation des résultats sur le budget annexe Eau potable et le budget annexe Office du tourisme.

Nous avons, en revanche, des mouvements avec des crédits supplémentaires qui sont inscrits sur le budget principal au titre de ce budget supplémentaire pour l'exercice 2026.

Il convient d'abord de reprendre, comme nous l'avons fait sur les budgets annexes Eau potable et Office du tourisme, les résultats tels qu'ils ont été affectés, notamment le résultat de fonctionnement reporté à quasiment 10 M€, ce qui nous permet de dégager un autofinancement au-delà de la couverture des besoins de financement de la section d'investissement, dans le cadre de son résultat de clôture, de 8,1 M€ et, donc, de réduire le recours à l'emprunt.

Nous avons voté un emprunt d'équilibre, comme nous le faisons traditionnellement au moment du vote du budget primitif, avant la reprise du résultat, de près de 13 M€, que nous pouvons ramener à 6 M€ avec ce virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement qui est proposé à travers ce projet de budget supplémentaire.

Nous réajustons également un certain nombre de recettes, du fait de la notification des bases et de recettes complémentaires - c'est du côté des bonnes nouvelles - à hauteur d'environ 400 000 €.

Nous inscrivons, en dépenses, une enveloppe destinée à solder les dettes que nous avons à l'égard du département, de la région et d'Île-de-France Mobilités au titre des parts départementale, régionale et IDFM en matière de taxes de séjour sur les exercices 2020 à 2025 pour un montant de 629 000 €.

Nous avons, également, des mouvements d'ordre comptable à hauteur de 250 000 € dans le cadre du traitement des amortissements. Là, nous sommes vraiment sur la logique comptable de l'amortissement.

Pour ce qui concerne les principaux mouvements sur le fonctionnement avec des dépenses nouvelles, cela concerne essentiellement les charges à caractère général avec près de 400 000 €, 394 500 €, de crédits complémentaires qui sont ouverts.

Ils visent notamment à couvrir, à hauteur de 185 000 €, les besoins liés à l'entretien courant et à la maintenance des bâtiments.

Ce sont encore 76 000 € de crédits complémentaires - et nous pouvons tous nous en réjouir - affectés notamment aux études de prospective sur l'extension de la géothermie ; une provision de 40 000 € liée à la crise énergétique actuelle du fait du conflit au Moyen-Orient visant à assumer l'impact budgétaire de la hausse des coûts de l'énergie ; un ajustement de 63 000 € pour couvrir les besoins exprimés par les services et les Études liés à l'amorce de la mise à jour de notre projet de territoire, puisque nous ne l'avons pas fait dans le règlement budgétaire et financier.

Ce sont 33 000 € de nouveaux crédits inscrits au titre des dépenses de sécurité sur le site du CEC - ce sont les dépenses de sécurité incendie et assistance à la personne, SIAP - au regard de l'activité du CEC à Yerres qui est soutenue.

Pour le reste, il y a des crédits inscrits dans le cadre de délibérations que nous avons passées antérieurement sur les compensations de pertes d'exploitation pour le délégataire de nos piscines, RÉCRÉA, le délégataire SOTHEVY.

Il y a 95 000 € de crédits inscrits pour couvrir la première échéance du financement de la deuxième unité de tri des biodéchets du SIREDOM, sachant que ces 95 000 € de dépenses sont couverts par une recette liée aux versements des éco organismes.

Par ailleurs, nous devons apurer une subvention que, malheureusement, nous ne percevons pas, à hauteur de 450 000 € sur la piscine de Brunoy.

Sur l'investissement, le mouvement principal consiste à réduire notre besoin d'emprunt par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Il convient, par ailleurs, de noter les crédits complémentaires pour solder l'opération du Conservatoire de Draveil. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le constater au moment où nous réviserons l'AP/CP correspondant à cette opération.

Nous inscrivons également - et c'est également une excellente nouvelle - 320 000 € de crédits complémentaires au titre de l'étude liée au schéma directeur immobilier et énergétique, du fait de demandes complémentaires de communes

L'agglomération porte - c'est dans le cadre du contrat d'objectif territorial qui nous lie à l'ADEME - des études qui visent à auditer l'ensemble des bâtiments publics de l'intercommunalité, que ceux-ci soient communautaires ou communaux, et à programmer les interventions qui viseront notamment à satisfaire les objectifs liés au PCAET.

Des demandes complémentaires ont été adressées à l'agglomération par les communes, ce qui justifie l'augmentation des crédits au titre de l'étude. C'est une excellente nouvelle, parce que cela veut dire que la dynamique a pris et que l'ensemble des neuf communes sont investies dans ce champ.

Mme DE CAMPOS.- Monsieur le président, monsieur le vice-président, chers collègues, nous intervenons donc à l'occasion de cette délibération sur ce budget correctif et de consolidation.

Dans la présentation de ce budget supplémentaire en Commission comme dans le rapport de synthèse, on valorise l'autofinancement de l'investissement par le fonctionnement capitalisé.

On utilise donc des ressources déjà dégagées pour investir dans le but, ici, de vanter une gestion saine. Et c'est comme cela que sont construits les budgets conservateurs et non transformateurs.

Si une collectivité refuse trop l'emprunt au nom du dogme de l'autofinancement, elle peut notamment retarder l'investissement dans des équipements utiles ; étaler excessivement les projets ; perdre des subventions conditionnées à un calendrier ; laisser se dégrader le patrimoine ou les réseaux.

Il a d'ailleurs été dit en Commission que des retards de livraison avaient permis de désendetter l'agglomération.

Or les compétences importantes dévolues à notre Communauté d'agglomération exigent prospective et transparence sur l'eau, la mobilité, les déchets, les équipements structurants ou encore la bifurcation écologique.

La canicule que nous traversons, celle d'une longue série en est la preuve.

Il faut, à la fois prendre des mesures d'urgence comme la gratuité des piscines dans la période, que nous demandons ici solennellement et engager l'isolation des bâtiments, l'organisation méthodique d'une bifurcation écologique que nous appelons de nos vœux pour rattraper notre retard.

Vous avez choisi un bon exemple avec les piscines, car lorsqu'on finance un tel investissement, il faut savoir financer le fonctionnement pendant la durée de l'équipement et éviter de dire, lorsqu'un investissement fonctionne, qu'il est en fin de vie.

En matière budgétaire, loin des discours laudatifs de bonne gestion, doivent gouverner des principes et indicateurs humains.

Un budget doit refléter l'ambition qu'on se donne pour faire face aux défis contemporains qui sont nombreux.

En l'absence de cette volonté et parce que nos projets politiques sont opposés, nous voterons contre cette délibération et celles qui l'accompagnent.

M. PRIM.- Je souhaitais revenir sur la partie Eau.

Je n'ai pas votre dextérité dans le maniement de la comptabilité publique. Je ne suis pas un expert de l'eau. Mais il me semble quand même que la CAVYVS n'est pas juste un « passe-plat » sur la question de l'Eau et que ce budget reflète une certaine situation qu'on peut évoquer.

Vous pourrez me corriger et m'indiquer ce que j'aurais mal compris dans ce budget, mais je vois une situation qui évolue d'une année sur l'autre, qui fait un peu le « yo-yo ». Nous avons, en 2024, un excédent d'exploitation de 2,7 M€, de mémoire et, à l'inverse, un retard d'investissement. Et l'an dernier, en 2025, nous étions dans une situation pratiquement inverse avec un déficit d'exploitation et un manque de financement de l'investissement, si je lis correctement les documents.

Cela traduit quelque chose d'assez logique, il me semble, à savoir la prise en main d'un délégataire. Et le fait que l'investissement soit un peu retardé en début de DSP ne me semble pas choquant en soi.

En tout cas, on voit que c'est un budget où il y a beaucoup de transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et inversement.

Sur le budget supplémentaire, il me semble qu'il y a bien un investissement qui n'était pas prévu en début de budget. Je ne comprends pas pourquoi vous minimisez ce budget supplémentaire ou alors c'est moi qui n'ai pas bien compris le budget et je suis preneur de tout éclaircissement.

Nous aurons l'occasion de le voir dans une délibération suivante, je ne vais donc pas rentrer dans le détail des produits d'exploitation supplémentaires qui sont dégagés, mais qui proviennent, à priori, des produits de la vente, si j'ai bien compris et, donc, du prix de revente de l'eau. Mais nous en parlerons dans une délibération suivante.

Et une remarque qui a son importance, on voit dans les documents que la durée d'amortissement des investissements est de 50 ans, il me semble que, par contrat, on renouvelle les canalisations à hauteur de 1 % par an, ce qui laisse supposer que la durée de vie prévue, attendue d'un investissement est plutôt de 100 ans. J'y vois là une incohérence un peu fondamentale, un peu structurelle du contrat de délégation.

Ce n'est pas forcément sur le budget supplémentaire, mais comme il a été fait un package, je pense que c'est plus simple de fonctionner comme cela.

Mme CIEPLINSKI.- C'est une simple question, parce que je ne suis pas en Commission Ressources, j'aurais voulu savoir - et je pense que c'est important aussi en termes de transparence démocratique pour le public et les personnes qui nous suivent sur YouTube - ce qu'est cette subvention de 450 000 € que nous n'avons pas obtenue pour la piscine de Brunoy.

M. COLAS.- C'est une subvention régionale qui a été perdue du fait des délais du chantier, qui ne sont pas du fait de l'agglomération, puisque, je le rappelle, nous sommes allés en contentieux pour cette opération contre les entreprises intervenantes au titre du préjudice que nous avons subi et qui est lié à cette perte de subvention.

Lorsqu'on contractualise - c'est valable avec le département, la région, aussi avec l'État lorsque celui-ci, bien trop rarement, nous attribue des subventions -, il y a un délai pour consommer, pour réaliser les opérations.

Or, malheureusement, sur la piscine de Brunoy, du fait des défaillances des entreprises, les retards pris n'ont pas permis de tenir les délais nous permettant de bénéficier de la subvention. Nous étions aussi en pleine période Covid.

M. LE PRÉSIDENT.- Peut-être monsieur le vice-président peut-il en profiter pour répondre aux interventions de M. PRIM et Mme DE CAMPOS.

M. COLAS.- Mme de CAMPOS ne posait pas de questions, en fait, mais exprimait une position, ce qui est parfaitement légitime.

Je me permettrai simplement de poser une question, mais à laquelle je ne demande pas de réponse immédiatement : comment fait-on pour ne pas avoir un budget conservateur si, dans le même temps, on nous demande d'intégrer, dans le règlement budgétaire et financier, des ratios prudentiels qui font qu'en fait, on doit être ultraconservateur ?

Je vous laisse répondre en interne à votre groupe à cette question.

Pour ce qui concerne les questions de M. PRIM, il faut que je sois précis - et pardonnez-moi si je ne l'ai pas été - sur ce qu'est le budget supplémentaire Eau potable.

Notre budget supplémentaire Eau potable sert quasi exclusivement, au fonctionnement, à financer l'achat d'eau en gros auprès du Syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien. Il ne sert pas à grand-chose d'autre, si ce n'est à couvrir aussi les dépenses qui sont assumées en propre par l'agglomération pour gérer la compétence Eau potable, mais pour un montant extrêmement marginal par rapport à cette masse de 10 ou 12 M€, selon les délais, de facturations décaissées chaque année pour acheter l'eau en gros.

Nous avons une section d'investissement sur le budget de l'Eau potable, mais qui vise essentiellement à couvrir des dépenses qui sont liées à l'élaboration, par exemple, du schéma directeur de l'eau potable.

Lorsque nous avons fait le choix de relancer une consultation au titre de la DSP Eau potable qui a abouti à l'attribution à la société SAUR, nous avons, parallèlement, décidé de mieux armer l'agglomération en termes de maîtrise de la compétence de distribution de l'eau potable, ce qui supposait une meilleure connaissance de nos réseaux, une meilleure maîtrise technique.

Il fallait qualifier notre agglomération et le choix que nous avons fait à l'époque, c'était notamment de nous doter d'un schéma directeur de l'eau potable pour prévoir les investissements à plus longue échéance d'ailleurs que celle de la DSP qui, de mémoire, court jusqu'en 2031 ou 2030. En tout état de cause, c'est avant la fin du mandat que nous aurons à choisir un nouveau délégataire.

Mme CIEPLINSKI.- Ou à passer en régie.

M. COLAS.- Tout à fait, madame CIEPLINSKI.

Je me souviens des débats que nous avons eus à l'époque et pour que les élus de ce moment-là - qui, *a priori*, sont ceux qui sont autour de la table - puissent faire un choix éclairé, il fallait qu'on finance un certain nombre d'études. C'est une des vocations de la section d'investissement, mais qui est assez marginale, en fait.

Tout ce qui relève des travaux d'entretien des réseaux, au titre de la délégation de service public, ne figure pas dans ce budget annexe Eau potable, puisqu'en fait, ce sont des fonds qui sont gérés directement par le délégataire, sous notre contrôle, puisque ce dernier a des obligations contractuelles en matière de travaux et de renouvellement.

Encore une fois, sa vocation, c'est de couvrir le financement des dépenses assumées par l'agglomération pour la gestion de la compétence, de financer des études en investissement pour nous qualifier et, pour ce qui concerne le fonctionnement, d'acheter l'eau en gros.

Ne vous alarmez pas, s'agissant du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable, de la faiblesse de la section d'investissement, puisque ce n'est pas sur cette section d'investissement que sont imputées les dépenses liées à l'entretien de notre réseau.

M. PRIM.- *(Intervention hors micro)*

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous inviter à vous prononcer sur ces trois délibérations.

Nous passons au vote sur le budget supplémentaire 2026 du budget principal.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget supplémentaire 2026 du budget principal, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur le budget supplémentaire 2026 du budget annexe de l'Office du tourisme.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Office du tourisme, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

Nous passons au vote sur le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Eau potable.

(Il est procédé au vote à main levée sur le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Eau potable, qui est adopté à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XIV - Modification des autorisations de programmes et des crédits de paiement

M. COLAS.- J'ai déjà déploré un peu le sujet s'agissant du Conservatoire de Draveil lors de la présentation du budget supplémentaire. Il s'agit de modifier l'autorisation de programme - et ce sera, je le souhaite ardemment, la dernière modification - pour le Conservatoire de Draveil et les crédits de paiement afférents sur l'exercice 2026 qui s'élèvent à 3 150 375 € ; de réajuster les crédits de paiement pour l'exercice 2026 sur l'opération Siège à Draveil avec des crédits ouverts à hauteur de 1 M€ sur l'exercice 2026 sans modification de l'enveloppe globale de l'autorisation de programme.

(Il est procédé au vote à main levée sur la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiement, qui est adoptée à l'unanimité. 9 abstentions de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XV - REDEVANCE COMMUNAUTAIRE 2^E SEMESTRE 2026 POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Mme COTTE.- C'est la première délibération relative à l'eau potable que j'ai l'honneur de vous présenter depuis le début de cette mandature.

Je ferai un rappel du contexte pour ceux qui ne siégeaient pas dans la précédente mandature. Nous avons changé de délégataire au 1^{er} janvier 2024. Antérieurement, nous avions deux délégataires sur le territoire, VÉOLIA pour la commune de Draveil, SUEZ pour les huit autres communes.

Avant le 1^{er} janvier 2024, le prix d'achat de l'eau en gros était intégré dans les contrats de délégation de service public.

Désormais, ce n'est plus le délégataire qui se charge de l'achat de l'eau en gros, mais la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine elle-même.

Elle a choisi de ne pas agir seule pour ce faire. Elle a intégré un Syndicat mixte fermé Eau du sud francilien qui achète l'eau en gros pour la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, mais aussi pour d'autres Communautés d'agglomération du Sud francilien, le but étant évidemment de mutualiser les coûts.

Cette façon de procéder pour acheter l'eau en gros permet d'avoir un prix d'achat d'eau en gros unique pour l'ensemble de nos habitants.

Le syndicat mixte Eau du Sud francilien achète donc l'eau en gros, la revend à la Communauté d'agglomération et le prix de vente est ensuite répercuté sur les usagers au travers de la facture de SAUR, le délégataire.

Et, là, c'est précisément le tarif de la redevance communautaire concernant l'eau potable qu'il nous faut fixer ce soir.

Nous vous proposons, dans la mesure où ce tarif n'a pas été réactualisé depuis l'exercice 2025, de fixer le tarif de cette redevance communautaire à 1,18 € HT/m³.

Si on ajoute les 0,0771 € HT/m³ de redevances pour la préservation de la ressource en eau versés aux VNF, à l'établissement public territorial de bassin Seine Grands lacs, à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, cela fait un total cumulé de 1,2571 € HT/m³.

Tel est le tarif que nous vous proposons d'adopter ce soir.

M. PRIM.- Merci pour cette présentation.

L'eau est une ressource vitale et précieuse. Nous partageons toutes et tous l'objectif d'une maîtrise de la gestion, au sens large, de ce bien commun.

Merci d'avoir rappelé le point de départ, à savoir l'époque où le tarif était différent sur les neuf communes. Remettre de l'ordre dans tout cela était effectivement nécessaire et nous soutenons globalement la direction prise par la Communauté d'agglomération pour réorganiser cela sous un seul opérateur, pour l'ensemble de l'agglomération.

Comme les collègues du groupe RGE dans les précédents mandats l'ont souvent exprimé - cela a été exprimé tout à l'heure -, une reprise en régie aurait eu notre préférence. Mais le choix a été fait d'une délégation de service public confiée à la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2024.

Après deux ans et demi d'exploitation, nous constatons une situation qui est souvent celle rencontrée lors des transferts de marchés en DSP : le bilan des exploitants précédents était faussé ; l'état des infrastructures était mal évalué ; le nouvel exploitant se désolidarise et ne peut assumer le coût lié à une remise à niveau. Bref, chacun se renvoie un peu la balle et la force publique n'est pas toujours en mesure, tant techniquement que juridiquement, de contraindre l'un ou l'autre.

En l'espèce, il s'agit des compteurs entrants et des réseaux.

Sur les réseaux, on se retrouve dans une situation un peu paradoxale, puisque, d'une part, concernant l'objectif de réparation des fuites d'eau sur les réseaux, la SAUR semble être au rendez-vous avec des moyens techniques modernes d'écoute des réseaux pour les détecter, des moyens humains pour intervenir et un résultat, je crois, de 800 fuites traitées depuis le début du contrat ; d'autre part, la SAUR n'atteint pas l'objectif de fuite linéaire qui est fixé dans le contrat à 10 m³ par kilomètre linéaire par jour et qui se situe plutôt autour de 15 m³ apparemment.

C'est un peu paradoxal d'être au rendez-vous sur l'un des points et pas sur l'autre.

Bref, le résultat, c'est une multiplication par cinq de la contribution à l'Agence de l'eau sur la composante « Performance des réseaux d'eau potable ».

Ce n'est pas sur cela que nous votons ce soir. Cela a été voté en Conseil communautaire en décembre dernier. Mais c'est un élément de contexte important.

Sur la partie compteurs, la situation n'est pas très rassurante non plus. Nous sommes confrontés à un déséquilibre entre nos achats d'eau au Syndicat Eau du Sud francilien et les ventes comptabilisées.

Entre les deux, il y a les fuites, il y a la lutte anti-incendie, mais je pense que c'est anecdotique en termes de volume et, surtout, des problèmes de comptage.

Donc, sur l'aval, la télérelève, il y a encore des zones d'ombre estimées à environ 13 % et, à l'entrée sur notre réseau, de gros écarts en raison de compteurs défaillants. Nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de mesurer avec exactitude nos volumes entrants. Pour l'être, cela demanderait des investissements conséquents.

Sur la délibération qui propose une harmonisation de la redevance communautaire, dont une grande partie sert à couvrir les achats d'eau, cela a été dit, et à supporter les autres charges, il est proposé de passer la part CAVYVS, donc hors redevances « Préservation de la ressource », à un montant unique de 1,18 € HT le mètre cube.

Cela conduit à des évolutions variées selon les communes, à savoir une baisse de 2 à 5 % pour Quincy-Sous-Sénart, Brunoy, Montgeron ; une quasi-stabilité à Vigneux, +1 % et une hausse de 6 à 27 % pour, dans l'ordre, Yerres, Crosne, Boussy-Saint-Antoine, Épinay-sous-Sénart et Draveil. La moyenne des hausses est environ de 8 %.

Le discours ambiant auquel nous sommes habitués sera que, « en responsabilité », cette hausse est nécessaire pour permettre un investissement dans le réseau et, surtout, pour garantir l'équilibre d'exploitation. Mais, au final, c'est quand même le consommateur qui va porter uniformément ce surcoût.

L'harmonisation des tarifs à l'échelle de la Communauté d'agglomération nous semble logique et juste, mais dans un contexte de grandes difficultés financières pour de nombreux ménages, faire porter à tous de manière identique ce rééquilibrage d'exploitation nous semble particulièrement inéquitable.

Aussi, plus que jamais, il est nécessaire d'étudier soigneusement la question d'une tarification sociale et écologique de l'eau, une tarification sociale avec un volume vital à bas prix, puis, un prix modulé suivant le quotient familial ; une tarification écologique avec des prix par palier modulés suivant la composition du foyer de consommation.

De nombreux EPCI de toute taille ont mis en place une telle politique, pourquoi pas la nôtre ?

Nous appelons à étudier ces options.

En l'état, nous voterons contre cette délibération.

Mme COTTE. - J'aurai deux petites remarques en réponse à l'intervention de M. PRIM.

S'agissant du paradoxe que vous évoquez, à savoir des efforts importants faits par SAUR pour réparer les fuites, pour détecter les fuites en amont - ce qui est toujours préférable - à travers des moyens techniques et, au final, une piètre performance du réseau sur l'exercice 2024, cela s'explique en partie par ce problème de comptage des volumes entrants et sortants ; cela s'explique aussi par le fait qu'on ne sait pas véritablement sur quelle base on est partis à la reprise du contrat. On suspecte fortement que ces problèmes de comptage des volumes entrants et sortants existaient depuis plusieurs années et que personne ne les avait détectés, en tout cas, ne les avait relevés. En fait, on a construit un modèle sur des éléments qui n'étaient pas fiables.

C'est, à mon sens, l'explication, même si elle n'est pas satisfaisante, du paradoxe.

Sur le déploiement de la télérelève, nous avons effectivement encore des zones d'ombre, c'est-à-dire des compteurs télérelevés déployés, mais pour lesquels la télérelève ne fonctionne pas correctement.

Le déploiement des antennes qui servent à remonter les données des compteurs a été confié à Essonne Numérique. Mais pour ces zones d'ombre, SAUR doit prendre la main pour déployer son propre système d'antennes.

S'agissant des tarifications sociales, nous avons déjà, je crois, échangé sur le sujet. La tarification sociale a un grand intérêt lorsqu'on peut la pratiquer à grande échelle. Or, nous avons une composition qui est assez largement axée sur l'habitat collectif et nous n'avons pas partout des compteurs individualisés qui nous permettraient de pratiquer cette tarification sociale et de déterminer les premiers mètres cubes qui bénéficieraient d'un tarif moindre par rapport aux autres mètres cubes consommés.

C'était une de nos pistes de recherche quand nous avons travaillé sur le contrat de délégation entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et c'était un des points d'achoppement pour instaurer une telle tarification.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci pour cette présentation et ces réponses très claires.

Vous avez bien compris que nous progressions dans la maîtrise de cette politique publique de l'eau potable et dans la connaissance que nous pouvons en avoir.

Ce qui est pointé du doigt au travers de cette délibération, c'est que, dans la gestion précédente assurée par un monopole privé historique, la puissance publique ne contrôlait pas, y compris les volumes qui transitaient par le territoire et qui étaient consommés.

Il y a des discussions en cours aujourd'hui pour avoir une parfaite connaissance des réseaux, des volumes et de ce qui est dû par les usagers, puisque ce sont les usagers qui financent à 100 % le service public de l'eau.

Je voulais préciser, parce que vous évoquiez tout à l'heure des pourcentages, que, parce qu'il y a un financement à 100 % du service public de l'eau, il y a forcément une convergence tarifaire. Et je pense que nous pouvons tous nous féliciter ici d'arriver à un prix unique de l'eau sur le territoire. Cela montre que nous sommes en capacité de gérer le service public de façon communautaire, à l'échelle de neuf communes.

Je préciserai également que, évidemment, nous ne parlons, à travers cette délibération, que de l'achat d'eau en gros et qu'il n'y a pas toute la partie DSP, toute la partie assainissement, le SIAAP, le SyAGE, Voies Navigables de France, etc..

Les hausses ou les baisses que vous avez évoquées seront en quelque sorte diluées dans un tarif qui est plus de deux fois supérieur à celui qui est mentionné là. Les variations, à la hausse ou à la baisse, seront beaucoup plus faibles.

M. LEKIBY. - Nous parlons, là, de l'eau potable, mais je voulais partager avec l'assemblée une autre réflexion qui porte sur l'eau usée, parce que, sur la facture de l'utilisateur, il y a l'eau potable, mais aussi l'eau usée qui, parfois, est plus chère que l'eau propre.

L'eau sale est plus chère que l'eau propre et l'eau sale est facturée sur la même quantité. J'y ai pensé quand Christine a parlé de la télérelève, de la façon de mesurer les quantités. Là, le volume d'eau sale que nous payons correspond au volume d'eau propre que nous achetons.

On part du principe que si nous avons fait rentrer 10 m³ dans la maison, nous en avons évacué 10 m³. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec cela.

Nous parlons, là, de l'eau propre. Mais gardons également à l'esprit que nos concitoyens paient aussi l'eau sale. Et sur le calcul de l'eau sale, il y aurait des choses à dire.

Mme COTTE. - Sur l'eau sale, c'est le sujet du lieu, mais ce n'est pas le sujet du jour. Je laisserai le maître des lieux en dire un mot s'il le souhaite.

Par ailleurs, j'ai oublié une remarque importante. Quand vous parliez, monsieur PRIM, de la répercussion de ces augmentations sur l'usager, je me suis livrée à une petite comparaison entre le tarif antérieur au 1^{er} janvier 2024 et le tarif que nous votons aujourd'hui.

Aussi, si je fais abstraction des 0,0771 € de redevances, que je prends le 1,18 € de redevance communautaire et que j'y ajoute la part du délégataire, à savoir 0,68 €, cela donne un total de 1,86 €. Si je compare ce 1,86 €, tarif unique, aux diverses tarifications antérieures au 1^{er} janvier 2024, il n'y a que trois communes qui voient leur tarif augmenter, les autres voient leur tarif baisser et parfois très significativement.

Je suis désolée pour les communes dont le tarif augmente, dont la ville de Boussy-Saint-Antoine que je représente ici, mais aussi la ville de Draveil qui est plus impactée encore. Mais il y a certaines communes dont la tarification était à 2,13 € ou 2,17 € et qui voient leur situation améliorée.

Ce sont les avantages ou inconvénients de la moyenne.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour clore le débat, et je le fais sous le contrôle du président du SyAGE, nous avons, pour rebondir sur les propos de Constant LEKIBY, un sujet sur la partie aval de l'eau, donc, sur l'eau sale.

D'abord, je pense que le système dans lequel nous intervenons mériterait d'être renouvelé. En effet, dans la mesure où on incite collectivement nos concitoyens à baisser leur consommation et où les recettes sont assises sur les volumes consommés, il y a, là, un modèle qui ne fonctionne pas, parce que le coût du réseau est là, le réseau de transport, le réseau de distribution d'eau, quel que soit le volume transporté ou distribué. C'est le même sujet en aval avec les stations qui ont un coût quel que soit le volume traité.

Nous avons à l'échelle de l'Île-de-France et, particulièrement, des départements de Grande couronne, un sujet SIAAP, puisque, aujourd'hui, nos eaux sont traitées par le SIAAP qui est un Syndicat dirigé par les quatre départements historiques de la Seine, à la gouvernance duquel nous ne participons pas et avec une tarification qui est fixée sans que nous soyons associés à l'élaboration du prix.

J'indiquais au président du SyAGE qu'avec une autre casquette, j'allais inviter tous les présidents en charge de l'assainissement de l'Essonne - et c'est un combat partagé avec les communes des Yvelines et du Val d'Oise - pour traiter ce sujet du SIAAP. Cela prendra des années, mais il faut que nous nous en occupions.

(Il est procédé au vote à main levée sur la redevance communautaire 2^e semestre 2026 pour le service public de l'eau potable, qui est adoptée à la majorité. 10 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, Mme DESBOIS-BOUBY, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XVI - DECLARATION DE PROJET AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE NPRU DE LA PLAINE A ÉPINAY-SOUS-SENART

XVII - DECLARATION DE PROJET AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE NPRU DES HAUTES-MARDELLES A BRUNOY

Mme GARNIER. - Je traiterai les deux points en même temps, parce que c'est exactement la même chose. Toutefois, ces deux points feront l'objet de deux délibérations.

La Communauté d'agglomération est engagée aux côtés des communes, de l'Etat, de l'ANRU et d'autres partenaires dans les projets de renouvellement urbain des quartiers de La Plaine à Épinay et des Hautes-Mardelles à Brunoy.

Ces projets sont rentrés en phase opérationnelle avec la démolition, la réhabilitation, la diversification de l'habitat, ainsi que la création et la requalification des équipements et des espaces publics.

En raison de leur ampleur, ils ont une superficie supérieure à 10 hectares, ces deux projets ont fait l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur réalisation.

Les études d'impact ont été réalisées, déposées auprès de l'Autorité environnementale qui a rendu un avis en juillet 2025.

Des enquêtes publiques environnementales se sont ensuite tenues du 29 septembre 2025 au 29 octobre 2025, tant sur Épinay-sous-Sénart que sur Brunoy, avec des permanences en mairie et sur les deux quartiers. À l'issue, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur les deux projets.

Les projets de renouvellement urbain des quartiers de La Plaine et des Hautes-Mardelles ayant fait l'objet d'une enquête publique dans le cadre d'une évaluation environnementale, l'agglomération doit se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de ces opérations.

Ces délibérations visent, par ces déclarations de projets, à déclarer d'intérêt général les opérations de renouvellement urbain sur les deux quartiers afin de clôturer la procédure environnementale et de permettre la poursuite opérationnelle des projets. C'est surtout une condition pour bénéficier des autorisations de travaux nécessaires.

M. MATHY.- Comme vous avez accédé à notre demande de scinder en deux les déclarations de projets NPRU d'Épinay-sous-Sénart et de Brunoy, j'interviendrai plutôt sur la partie brunoyenne.

M. LE PRÉSIDENT.- Faites-le maintenant. Nous procéderons, ensuite, au vote sur les deux, mais séparément.

M. MATHY.- Merci d'avoir scindé en deux les deux déclarations de projets NPRU d'Épinay-sous-Sénart et de Brunoy, car les deux situations sont différentes.

De plus, le bilan des enquêtes publiques, le nombre de contributions, tout cela est également très différent. Une seule contribution à l'issue de l'enquête publique a été inscrite pour Épinay-sous-Sénart, alors que 54 contributions ont été inscrites pour Brunoy.

Je rappellerai rapidement le contexte.

Pour le quartier des Hautes-Mardelles de Brunoy, il concernait la démolition de 64 logements sociaux ; la réhabilitation de 326 logements sociaux ; la résidentialisation de 946 logements sociaux ; la construction de 214 logements diversifiés, accession, accession sociale et locatif intermédiaire ; la relocalisation de l'école des Mardelles, La Sablière et du Centre social Trait d'Union ; l'aménagement des espaces publics du quartier.

Les documents mis à la disposition de l'enquête publique intègrent toutes les évolutions du dossier depuis des années, ce qui n'en a pas facilité la lecture. Les informations sont contradictoires dans différents paragraphes.

Il a été demandé qu'à l'issue de l'enquête publique, un dossier soit élaboré pour présenter le projet final, ce qui, à notre connaissance, n'a pas été fait à ce jour.

De quoi s'agit-il ?

Bien sûr, partout en France, il manque des logements, mais, là, il s'agit de bétonner encore plus ce quartier des Hautes-Mardelles et de densifier ce quartier en termes de logements et d'habitants.

En effet, le nombre de logements de ce quartier des Hautes-Mardelles va passer de 1 114 logements à 1 264 logements, soit une augmentation de plus de 13 %, alors que ce quartier est déjà très dense. Et c'est sans compter les logements déjà en cours de construction dans ce quartier non inclus dans le contour du NPRU.

De plus, les espaces verts vont, de ce fait, diminuer dans ce quartier.

Avec la relocalisation de l'école des Mardelles, La Sablière et du Centre social Trait d'Union, il y a la destruction de cette école et de ce Centre social pour laisser la place à des logements.

La relocalisation de l'école est prévue route de Brie et est donc un peu plus éloignée du quartier que celle qui existe aujourd'hui.

La relocalisation du Centre social n'a pas été précisée dans le détail à ce jour, mais il serait envisagé de le placer en pied d'immeuble, ce qui ne nous semble pas être la meilleure des solutions.

Par ailleurs, le rapporteur de l'enquête publique indique dans son rapport que peu d'habitants sont au courant de ce projet de rénovation et que, donc, les habitants n'appréhendent pas le résultat final de la rénovation du quartier.

Il est indiqué dans le rapport, page 27 : « *Le dossier présenté laisse dans l'ombre l'essentiel, les habitants eux-mêmes* » ; page 47 : « *L'agglomération et la commune ne peuvent s'abstenir d'une vision globale du quartier, ce qui n'a pas été fait* ».

En effet, la délimitation du quartier du NPRU est trop restreinte s'agissant d'un quartier qui est beaucoup plus large et plus élargi que le seul quartier circonscrit par le NPRU.

En page 50, le rapport indique : « *Le constat demeure : un manque certain de dialogue avec les habitants* ».

De plus, les impacts du projet sur les mobilités avec les parkings nécessaires pour les habitants et les visiteurs, sur l'augmentation de toutes les nuisances, le bruit, l'augmentation du trafic, les pollutions de toutes sortes, sonores, environnementales, etc., n'ont pas été évalués sur l'ensemble du quartier, mais simplement sur le quartier concerné par le NPRU, ce qui nous semble un peu aberrant, sachant que les habitants utilisent les mêmes mobilités.

Il nous semble donc indispensable d'élargir cette étude environnementale sur un quartier plus large que celui retenu.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, à ce stade, nous nous positionnerons contre ce projet.

Mme DE CAMPOS.- Dans le cadre des réhabilitations, nous voulions savoir si des volets allaient être maintenus ou mis, même si leur présence n'est plus obligatoire. Cela fait écho à la canicule que nous traversons et aux nombreuses que nous allons traverser.

Les deux rapports évoquent des résidentialisations. Nous voulions savoir ce que ce terme recouvre, étant donné que cela peut vouloir dire beaucoup de choses.

M. GALLIER.- Je partage ce que vous venez de dire sur ce qu'est véritablement une opération de résidentialisation, pour le découvrir sur le terrain. Il y a parfois des visions très différentes, très divergentes de ce que peut être une opération de résidentialisation.

Par ailleurs, je pense que ce concept a aussi largement évolué dans le temps. Aujourd'hui, je pense que les opérations de résidentialisation s'expriment de façon beaucoup plus simple et plus douce.

Notamment pour ce qui concerne le quartier des Hautes-Mardelles, je craignais personnellement qu'on en vienne à créer des espaces plus ou moins privatifs, alors que la conception de cette résidence - le trait architectural d'origine et la façon dont le quartier est aujourd'hui vécu -, c'est encore et malgré tout quelque chose de très ouvert et de très piéton.

Concernant l'intervention de M. MATHY, nous n'allons pas refaire dix ans d'histoire. Ce projet a commencé à être travaillé il y a une bonne dizaine d'années. Un certain nombre de principes ont été posés à cette époque-là. Ce travail a été présenté à l'ensemble des élus de la ville, y compris l'Opposition. J'ai reçu personnellement et présenté ce projet à des membres de notre Opposition. Jamais au grand jamais, la question de la densification du quartier n'a été posée.

C'est vrai que vous vous êtes emparés de ce sujet à la veille des élections municipales. Pour autant, ce principe est posé depuis un grand nombre d'années.

D'ailleurs, l'essence même d'une opération de renouvellement urbain, c'est d'apporter de la mixité dans un quartier. Or, aujourd'hui, cette mixité est complexe à obtenir, sur Brunoy en particulier, puisque nous détruisons finalement assez peu de logements. Vous en avez 64 qui vont être démolis.

Elle existe donc à travers la construction de nouveaux logements et vous en avez, au total, 214 qui vont être créés.

Pour être aussi transparent avec vous, je dirai qu'un projet qui mûrit sur une dizaine d'années est un projet qui, nécessairement, connaît un certain nombre d'évolutions.

Par ailleurs, sur l'enquête publique, je suis heureux que l'on ait eu 54 participations à cette enquête publique. Cela témoigne de la volonté d'un certain nombre d'habitants de s'exprimer sur ce projet.

Il y a des choses très fortes qui ont émergé durant cette enquête publique, notamment la volonté des habitants du quartier de ne pas voir leur quartier chamboulé, ouvert avec des voies qui traverseraient ce quartier, des voitures qui traverseraient ce quartier. Je me suis battu pour cela, pour que cette voie créée à l'intérieur du quartier reste piétonne. Sa création et son ouverture à un trafic automobile auraient complètement dénaturé ce qu'est aujourd'hui ce quartier.

La question de l'école est encore aujourd'hui totalement ouverte. Vous parlez d'une reconstruction de l'école, moi, je dis aujourd'hui « Non ».

Le projet évolue, parce que le monde change. Reconstruire une école aujourd'hui, alors que les besoins dans le domaine scolaire ne sont plus tout à fait ceux qu'on pouvait imaginer, n'est plus quelque chose d'aussi évident. C'est une question que je pose aujourd'hui. Il y a une réflexion autour de ces données-là.

Le projet fondamentalement a pour objectif d'apporter de la mixité, de ne pas trop transformer et bouleverser ce quartier et de répondre à l'essentiel des prescriptions qui sont issues de l'enquête environnementale et notamment à la question de cette ouverture d'une voie circulée à laquelle l'ANRU, aujourd'hui, semble renoncer. Pourtant, je peux vous assurer que ce sont des schémas très forts à l'ANRU que d'ouvrir les quartiers. C'est donc une petite victoire d'avoir réussi à maintenir totalement piéton ce quartier.

Mme GARNIER. - Contrairement à ce que vous dites, je puis vous assurer que mon collègue - nous étions d'ailleurs encore en Préfecture l'autre jour pour défendre ce dossier - est vraiment à l'écoute des habitants et a appuyé des transformations, qui sont dans ce projet, qui font suite à la demande des habitants et au travail qui est fait entre la municipalité et les habitants de ce quartier.

C'est pour cela d'ailleurs qu'il évolue, comme l'a dit mon collègue. Ce n'est pas figé, et heureusement, parce que si c'était figé, ce serait peut-être catastrophique dans certains cas.

Là, il y a une belle évolution et cela continue.

Nous avons encore une réunion mardi en Préfecture sur nos quatre projets de renouvellement urbain pour travailler aussi avec l'ANRU, parce que l'ANRU est très exigeante et veut imposer l'ouverture des quartiers. Et là, mon collègue s'est battu pour qu'on entende la volonté des habitants concernant cette ouverture du quartier parce qu'il faut entendre comment vivent les habitants sur leur quartier. Je peux vous assurer que, là, c'est une belle victoire, parce que l'ANRU et la Préfecture ont accepté cette modification.

M. GALLIER. - Concernant les volets, ils sont maintenus sur Brunoy.

M. LE PRÉSIDENT. - Je propose que nous votions d'abord la délibération 16 concernant le NPNRU d'Épinay-sous-Sénart.

(Il est procédé au vote à main levée sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement pour le NPNRU de La Plaine à Épinay-sous-Sénart, qui est adoptée à l'unanimité. 9 abstentions de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATIY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au NPNRU de Brunoy.

(Il est procédé au vote à main levée sur la déclaration de projet au titre du Code de l'environnement pour le NPRU des Hautes-Mardelles à Brunoy, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XVIII - Équipement des sites communautaires en stationnement vélo

M. LE PRÉSIDENT. - Nous pourrions l'adopter sans présentation, ni débat.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'équipement des sites communautaires en stationnement vélo, qui est adopté à l'unanimité).

XIX - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A CONCLURE AVEC LA SOCIETE « ESPACE RÉCRÉA »

Mme CASSATA. - La délibération concerne l'approbation d'un protocole transactionnel à conclure avec la société « Espace RÉCRÉA », délégataire de service public pour l'exploitation de trois centres aquatiques communautaires, la piscine Audrey Mestre à Boussy-Saint-Antoine, Val de Forme à Yerres et AquaSénart à Draveil.

Pour rappel, le contrat de concession actuel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans.

Dès la prise d'exploitation, le délégataire a été confronté à des difficultés techniques liées à l'âge des équipements vieillissants et aux dysfonctionnements techniques affectant le bon fonctionnement des installations.

Afin de garantir la continuité du service public, la Communauté d'agglomération a contracté un premier protocole transactionnel signé le 19 décembre 2024. Ce protocole a permis à la Communauté d'agglomération d'apporter une contribution exceptionnelle de 398 000 € TTC destinée à financer les travaux indispensables à la remise en état des équipements, afin de les reprendre pleinement opérationnels lors de la prise du contrat. Il s'agit de notamment, pour illustrer ces dépenses, de l'automatisation de tous les contrôles techniques sur la qualité de l'air, de l'eau, du PH, etc., également, des alertes en cas d'avaries, ce qui fait que tout le monde est tout de suite informé lorsqu'il y a un souci technique dans les piscines assurant ainsi une réactivité plus grande.

Ce premier accord prévoyait également que la question des pertes d'exploitation subies par le délégataire ferait l'objet d'un examen ultérieur.

Après plusieurs mois d'échanges et de réunions techniques - et je remercie, ici, mon collègue qui avait précédemment la charge de cette délégation, ainsi que les services qui ont travaillé de façon acharnée -, un accord a été obtenu permettant de clore définitivement ce dossier.

Le protocole qui vous est proposé aujourd'hui fixe une compensation forfaitaire à hauteur de 211 836 € HT, ce montant représentant 80 % des pertes d'exploitation directement imputables aux fermetures et aux dysfonctionnements des équipements concernés, le délégataire conservant à sa charge une part du risque économique inhérent au contrat de concession.

Pour rappel, le délégataire en 2024 a subi un déficit de 689 431 € contre un résultat contractuel attendu de +138 000 €.

Donc, sur une perte évaluée à plus de 800 k€, le protocole transactionnel proposé fixe un montant de 211 836 €.

L'intérêt majeur de cet accord réside dans les garanties qu'il apporte à la collectivité. En contrepartie de cette indemnisation, le délégataire renonce expressément et définitivement à toute demande future d'indemnisation, de compensation financière ou de rééquilibrage du contrat liée aux équipements, aux fermetures constatées et pertes d'exploitations qui en découleraient pendant toute la durée restante de la concession.

Nous sommes en présence d'un accord équilibré qui sécurise juridiquement les relations entre la collectivité et son délégataire, met fin à un différend né des conditions de démarrage du contrat.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui d'approuver le protocole transactionnel annexé à la délibération que vous avez reçue.

Mme CIEPLINSKI.- Merci, Madame CASSATA, pour cette présentation dont je regrette qu'elle n'ait pas été faite en Commission.

Par ailleurs, je vous prie d'excuser nos collègues masculins qui, côté exécutif comme côté minoritaire, ont créé un peu de brouhaha pendant votre présentation. Je n'ai pas trouvé cela très fair-play.

Ce protocole transactionnel est présenté comme une solution équilibrée pour clore un différend financier avec le délégataire RÉCRÉA.

Je ne doute pas du travail acharné et remarquable des agents pour réduire les sommes en jeu. Mais, il faut le dire, ce texte est surtout la conséquence directe de mauvais choix politiques que notre groupe n'a cessé de dénoncer.

Depuis des années, nous défendons un principe simple, les piscines doivent être gérées en régie publique, parce qu'elles relèvent d'un service public essentiel avec l'apprentissage de la natation, la santé, le sport, l'accès pour toutes et tous.

Or, une fois encore, ce dossier illustre les dérives du modèle de concession : on privatise les profits, on socialise les pertes.

Rappelons les faits : le contrat de délégation a pris effet le 1^{er} janvier 2024 pour les trois équipements d'AquaSénart, Val de Forme et la piscine de Boussy désormais appelée Audrey Mestre et c'est le deuxième protocole transactionnel en deux ans.

La collectivité a déjà conclu un premier protocole fin décembre 2024 et a dû verser une contribution exceptionnelle de 398 000 € pour remettre en état les installations.

Aujourd'hui, nous devons compenser un déficit à hauteur de 80 % des pertes d'exploitation imputables aux fermetures et dysfonctionnements pour un montant de 211 836 € HT.

Autrement dit, au regard du déficit obtenu par rapport au bénéfice attendu, le modèle économique de la DSP n'a pas tenu un an. Il était plombé dès le départ, en fait. Et c'est la collectivité qui paie pour rétablir l'équilibre.

On nous explique que la situation serait désormais stabilisée. Mais cette stabilisation repose quand même sur ces injections financières qu'on fait chaque fois. Et j'ai en tête la délibération qui vient après avec la tarification des piscines qui augmente.

Pour nous, ce n'est pas un modèle, mais un pansement sur une erreur structurelle.

Ensuite, ce protocole n'est pas suffisamment protecteur pour la collectivité, parce que, même si ce protocole écrit vient clore finalement ce différend, il ne garantit pas complètement que d'autres demandes sur d'autres sujets ne surgiront pas, si jamais il y a des travaux qui tardent ou de nouveaux désordres qui apparaissent.

Le différend est clos uniquement sur ce sujet. Ce n'est pas juridiquement suffisamment protecteur.

Nous ne pouvons pas cautionner un système qui fragilise le service public, qui coûte cher aux habitantes et habitants et qui confirme ce que nous disons depuis longtemps : la gestion en régie publique est plus sûre, plus transparente et plus conforme à l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons, notre groupe exprimera une abstention critique, par sens des responsabilités mais aussi pour marquer clairement notre désaccord avec un modèle de gestion qui montre, une fois de plus, ses limites.

M. LE PRÉSIDENT.- S'agissant d'un protocole qui a été largement négocié par Damien ALLOUCH, puis, par Mme CASSATA, je me permettrai d'apporter quelques éléments de réponse.

D'abord, je dirai que je ne partage pas tout ce que vous avez indiqué.

Cela va me permettre d'ailleurs de faire une petite mise au point par rapport à quelque chose d'assez désagréable que nous avons vécu à la suite du dernier Conseil communautaire.

Je m'étais exprimé lors du dernier Conseil communautaire pour dire que nous devions avoir une réflexion sur notre politique publique des piscines. J'avais évoqué ce qui est une stricte réalité, à savoir que nous avons des piscines avec des âges différents et j'avais évoqué trois piscines en fin de vie.

Il se trouve que l'un des membres de votre groupe, M. DAMERVAL pour ne pas le citer, dès le lendemain du Conseil communautaire, s'est précipité devant la presse - sans doute parce qu'il est en mal de notoriété -, s'est précipité également auprès des agents de la piscine Caneton à Draveil pour dire que la piscine allait fermer.

Ce n'est absolument pas le propos que j'ai pu tenir devant cette assemblée, puisque j'ai indiqué que nous travaillions sur un schéma directeur pour avoir une réflexion globale sur le niveau des équipements à l'échelle de l'agglomération, sur leur mode de gestion et, également, sur l'évolution des publics que nous allons connaître forcément dans les prochaines années.

Si je prends une donnée qui est simple - mais j'ai même quelques difficultés à la mentionner, parce que cela risque d'être caricaturé encore le lendemain -, qui a été évoquée s'agissant de Brunoy et du NPNRU, c'est la baisse de la démographie. À partir de là, il y aura moins d'éducation à la natation pour les jeunes dans les années qui viennent et sans doute un public plus vieillissant avec des demandes de fréquentation de ces équipements qui vont évoluer. La responsabilité des élus, c'est de réfléchir à ces besoins dans la durée.

J'espérais que nous pourrions le faire de façon transparente et pluraliste. Je vous avouerai que la réaction de M. DAMERVAL, après le dernier Conseil communautaire, m'a plutôt refroidi quant à notre capacité collective à aborder ces sujets de façon responsable.

Cela dit, je répondrai à votre question concernant le protocole soumis à votre délibération.

Je partage votre point de vue sur le côté hybride aujourd'hui de la délégation de service public. On est sans doute au milieu du gué, parce que la délégation qui nous lie à RÉCRÉA, comme celle qui nous liait auparavant avec les autres délégataires, ressemble davantage à un marché qu'à une délégation de service public.

Cela dit, vous ne pouvez pas - je ne suis donc pas d'accord avec le reste de vos propos - dire que cela coûte beaucoup plus cher, parce que c'est délégué. Si ces piscines étaient gérées en régie et qu'elles avaient été fermées - et parce que c'est la maîtrise d'ouvrage qui était responsable au regard des travaux engagés -, le coût aurait été supporté à 100 % et pas à 80 % par la collectivité publique. Nous aurions dû assumer, à la fois les pertes de recettes et les charges qui restaient sur le budget de fonctionnement, eau, rémunérations des personnels, etc. Nous aurions alors été dans une situation qui aurait été plus défavorable qu'elle ne l'est dans le cadre du protocole qui est présenté ici.

Je me permets de vous indiquer que le travail a été réalisé par les services de l'agglomération et a permis d'aboutir à ce protocole qui est plutôt favorable par rapport aux requêtes initiales de RÉCRÉA qui, peut-être, espérait, au travers d'un protocole, passer des pertes, qui n'avaient aucun lien avec les fermetures, mais qui étaient liées au démarrage de la délégation, démarrage qui a été compliqué.

Ce travail a été fait. Les intérêts de l'agglomération et donc des contribuables ont été parfaitement défendus.

Il n'en demeure pas moins qu'à partir du moment où il y a une difficulté technique qui est liée au maître d'ouvrage - et l'agglomération reste maître d'ouvrage des piscines, elles ne sont pas la

propriété du délégataire -, c'est normal que la collectivité en assume la responsabilité, ce que nous faisons d'ailleurs au travers de ce protocole.

J'espère que nous n'aurons pas à délibérer à nouveau sur un protocole d'une même nature. Mais je ne peux pas vous le garantir à 100 %, parce qu'on n'est pas à l'abri de dysfonctionnements, d'investissements sur des équipements de cette nature.

J'en profiterai d'ailleurs pour annoncer - j'aurais pu l'évoquer dans les informations du président tout à l'heure - qu'il y a la chaudière de la piscine de Yerres qui présente des faiblesses très importantes qui vont nous conduire à changer la chaudière.

Normalement, le marché est passé, les choses devraient bien se passer. Mais si la chaudière ne tient pas d'ici à la fin de cette année, il y aura sans doute des ajustements à faire, peut-être des fermetures de bassins temporaires.

Mais on fait face, comme n'importe quel maître d'ouvrage, face à ces aléas qui sont liés à la vie de n'importe quel équipement de collectivités. Même dans notre vie privée, nous pouvons rencontrer ce genre de situation et nous essayons d'y faire face avec sérieux et le plus rapidement possible.

Vous avez compris que je ne partage pas, et très largement, le point de vue que vous avez exprimé au regard de ce protocole qui a été, compte tenu des difficultés rencontrées, très bien négocié. J'en remercie Damien ALLOUCH et Christel CASSATA, au-delà des services qui y ont mis leur touche pour arriver à cette proposition.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur le protocole transactionnel à conclure avec la société « Espace RÉCRÉA », qui est adopté à l'unanimité. 9 abstentions de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XX - RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE RÉCRÉA CONCERNANT L'EXPLOITATION ET L'ANIMATION DES TROIS CENTRES AQUATIQUES

Mme CASSATA.- Merci, monsieur le président, pour cette réponse éclairée qui permet à tout le monde de voir que le travail a été fait et que la qualité des piscines est là, notamment sur la gestion technique et l'automatisation.

Nous avons maintenant la présentation, avant d'en prendre acte, du rapport d'activité 2025 de RÉCRÉA pour les trois centres aquatiques communautaires d'AquaSénart, de Val de Forme et d'Audrey Mestre.

Vous avez tous reçu le rapport d'activité complet.

Je voulais revenir sur certains points, sans aller forcément loin dans le détail, mais pour analyse.

Ce rapport met en évidence une année d'exploitation globalement dynamique, marquée par une fréquentation soutenue et une activité importante au service des habitants du territoire. N'en déplaisent à certains.

Les trois équipements ont accueilli plus de 503 000 usagers en 2025, dont 176 437 à AquaSénart, 228 325 à Val de forme et 99 164 sur la piscine Audrey Mestre.

Ces chiffres confirment l'attractivité de nos équipements aquatiques et leur place essentielle dans l'offre sportive et de loisirs de l'agglomération.

Concernant les missions de service public que vous évoquiez, elles apparaissent également bien remplies.

La fréquentation scolaire atteint plus de 44 500 passages, soit un niveau supérieur aux prévisions contractuelles. Les accueils des clubs sportifs dépassent, eux aussi, les objectifs fixés avec près de 36 000 passages enregistrés.

Ces résultats témoignent du rôle de ces équipements dans l'apprentissage de la natation, le développement de la pratique sportive et le soutien au tissu associatif local.

Le développement de l'Académie du Savoir Nager constitue également un élément positif. Plus de 750 personnes y sont inscrites avec des taux de remplissage élevés sur l'ensemble des sites. Cette action répond pleinement aux enjeux de sécurité aquatique et d'accès au sport pour les plus jeunes.

Sur le plan économique, sur 2025, les recettes commerciales progressent fortement sur les trois équipements. Elles atteignent 1 109 k€ à AquaSénart, 1 084 k€ à Val de Forme et 448 000 € à Audrey Mestre, soit une progression entre 35 et 40 % selon les sites.

Ces résultats traduisent une dynamique commerciale réelle et une montée en puissance de l'exploitation depuis le début de la délégation.

Le rapport met également en évidence les investissements réalisés, d'une part, par l'agglomération via les protocoles, d'autre part, par le délégataire, ainsi que les efforts engagés pour améliorer les équipements, développer les animations, et renforcer l'offre proposée aux usagers.

Toutefois, ce bilan appelle tout de même un point de vigilance.

Malgré la progression des recettes et le niveau de fréquentation observé, le compte d'exploitation consolidé des trois équipements présente un déficit de 46 518 €, alors qu'un excédent de 140 000 € était prévu contractuellement.

Seul le centre Val de Forme dégage un résultat positif.

Les coûts de personnel, qui représentent plus de 2 250 k€, ainsi que les dépenses en fluides supérieures à 1 M€ expliquent en partie cette situation.

Il conviendra - et c'est le cas dans le cadre des délibérations suivantes - de suivre avec attention l'évolution de l'équilibre économique.

Pour l'ensemble de mes collègues et le public, ce rapport présente des résultats encourageants en matière de fréquentation, d'animation - un effort a été réalisé pour permettre à tous les publics de fréquenter les piscines, notamment en soirée -, d'apprentissage de la natation et de développement des activités.

Il confirme également l'utilité sociale et sportive des équipements aquatiques, mais il signale la nécessité de poursuivre le travail engagé afin d'améliorer durablement l'équilibre financier de l'exploitation.

Je remercie les équipes de RÉCRÉA pour ce rapport, ainsi que les agents mobilisés au quotidien, au service des usagers de tous les centres aquatiques de l'agglomération, notamment en cette période de canicule.

S'il y avait trois points à retenir, ce serait le nombre d'usagers, plus de 503 000 usagers accueillis en 2025, des objectifs de service public dépassés pour les scolaires et les clubs et une hausse notable des recettes commerciales, malgré un déficit final d'environ 45 000 €.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de donner la parole, je préciserai que le début d'année 2026 confirme les bonnes tendances de 2025.

Mme BLOSER. - Je souhaiterais intervenir sur ce rapport d'activité avec un regard davantage tourné vers l'avenir que vers le seul constat de l'année écoulée.

Tout d'abord, il faut reconnaître les efforts réalisés depuis la reprise du contrat, les équipements fonctionnent ; les scolaires sont accueillis au-delà des objectifs contractuels ; l'offre de services s'est développée.

Mais quand on regarde les chiffres de plus près, plusieurs sujets de fond demeurent.

Le premier concerne la maîtrise des coûts d'exploitation et notamment des fluides. Nos trois équipements consomment, à eux seuls, plus de 6 500 MWh de chaleur. Cette consommation représente un enjeu financier majeur pour l'agglomération, comme pour le délégataire.

Pourtant, le rapport reste très discret sur la trajectoire de réduction des consommations énergétiques, sur les investissements de performance énergétique envisagés ou sur les gains attendus.

Nous devons sortir d'une logique de simple maintenance pour rentrer dans une logique d'investissement : récupération de chaleur, optimisation des centrales de traitement d'air, pilotage intelligent des installations, modernisation des équipements techniques.

Chaque euro investi dans la performance énergétique permettra, demain, de réduire durablement les charges de fonctionnement.

Le deuxième sujet concerne les ressources humaines. Les difficultés de recrutement de maîtres-nageurs sont présentes partout en France. Nous devons avoir une réflexion collective sur les partenariats à développer, avec le service départemental d'Incendie et de Secours dans l'Essonne, les clubs, les universités, les centres de formation et les collectivités voisines, afin de fidéliser les personnels et de salarier davantage de maîtres-nageurs plutôt que de multiplier le recours à des intervenants extérieurs ou à des entraîneurs.

C'est un enjeu, à la fois de qualité de service public, de continuité du service et de maîtrise de la masse salariale.

Troisième constat, malgré les efforts réalisés, les objectifs de fréquentation ne sont toujours pas atteints. Le rapport indique, comme vous l'avez dit, 439 135 entrées commerciales pour un objectif contractuel de 495 137, soit seulement 88,7 % de la cible prévue. Nous sommes donc encore à près de 56 000 entrées sous les objectifs du contrat.

Dans ces conditions, chacun doit prendre sa part. Le délégataire doit poursuivre ses efforts commerciaux mais les communes membres doivent également davantage promouvoir ces équipements auprès de leurs habitants.

Nous investissons collectivement plusieurs millions d'euros dans ces piscines, il est normal que les villes participent davantage à leur valorisation et à leur fréquentation.

Mais cette situation doit aussi nous conduire à une réflexion plus large. Une DSP se justifie lorsqu'elle apporte une plus-value économique, technique ou commerciale. Lorsque les objectifs contractuels ne sont pas atteints, il est légitime de s'interroger, dès aujourd'hui, sur les différents modes de gestion envisageables à l'avenir, y compris sur l'opportunité d'un retour en régie, lorsque le contrat arrivera à son terme. Cette réflexion ne doit pas être taboue.

Je terminerai par ce qui constitue, à mes yeux, la principale faiblesse du rapport. Nous disposons de centaines de pages sur les activités, les animations, les consommations, les procédures internes. Mais nous ne savons pratiquement rien des habitants qui fréquentent réellement ces équipements. Qui sont les usagers ? De quelles communes viennent-ils ? Quelle est la part des enfants ? Des familles ? Des seniors ? Quel est leur rythme de fréquentation ? Quel public touchons-nous réellement ? Quels habitants restent éloignés de ces équipements ?

Pour un service public qui représente une part aussi importante du budget communautaire, cette absence de connaissance fine des usagers est problématique.

Nous pilotons aujourd'hui principalement des volumes d'entrées et de recettes, mais nous ne pilotons pas suffisamment l'impact territorial et social de nos équipements.

Avant de débattre de nouveaux investissements, de nouvelles orientations, nous devons être capables de répondre à une question simple : pour qui dépensons-nous cet argent public et quels habitants bénéficient réellement de ce service ?

C'est probablement le principal chantier qui doit être engagé pour les prochaines années.

Je me permettrai, monsieur le président, de vous poser une question : que signifie, pour vous, « être en fin de vie » ?

Pour Mme JOURDANNEAU-FORT, maire de Draveil, que signifie « être en fin de vie technique » ?

Mme CASSATA. - Sur la maîtrise des coûts d'exploitation, notamment en termes de fluides, des réflexions doivent être engagées. Une réflexion et un point de situation ont déjà été faits. Je n'ai plus les chiffres en tête, mais je pourrai vous les fournir.

Au niveau de la consommation, un énorme travail a été fait sur la réduction de la consommation d'eau par personne fréquentant la piscine, notamment à travers des améliorations techniques.

Sur les coûts d'exploitation, c'est principalement le gaz qui chauffe nos piscines. Je viens d'arriver. Mais c'est, effectivement, un des chantiers à regarder.

Sur les ressources humaines et notamment sur les contrats à envisager, c'est déjà fait, c'est déjà le cas. Il y a déjà des partenariats avec les pompiers qui sont maîtres-nageurs sauveteurs. Mais comme vous l'avez évoqué très justement, le nombre de maîtres-nageurs sauveteurs, d'apprentis, etc., est en diminution.

Aujourd'hui, sur les piscines qui sont en régie, il y a un taux de rotation qui est infime, ce qui veut dire que les personnels se trouvent bien dans nos piscines. Je ne peux pas vous donner le chiffre exact, mais nous pourrions vous le communiquer.

Je peux vous le confirmer sur les piscines en régie, parce que j'ai fait le tour, j'ai eu le directeur des Sports.

Concernant votre dernier point sur les habitants fréquentant les piscines, cette question a été évoquée en Commission. Je regrette que vos collègues ne vous aient pas transmis ou passé les réponses du délégataire. Elles étaient pourtant très claires.

Il est compliqué de demander aux personnes quand elles rentrent dans les piscines qui elles sont, ce qu'elles font.

Nous pouvons savoir d'où elles viennent avec les cartes, quand elles sont faites. Et le délégataire nous fera un point sur le sujet.

D'ailleurs, merci de me laisser un peu de temps pour m'installer et répondre aux questions. La qualité n'en sera que meilleure.

Autrement, au titre du RGPD, il semble compliqué de demander aux personnes quand elles rentrent dans les piscines qui elles sont. De la même façon, c'est difficile de demander aux enfants qui fréquentent les piscines de répondre à la question de savoir ce que font leurs parents.

La question peut être posée lors de l'abonnement, mais cela se fait sur la base du volontariat.

Ce que nous pouvons faire et que nous allons faire, cela a été évoqué, c'est de demander des enquêtes flashes. C'est quelque chose qui peut être fait pour déterminer quelles sont les personnes qui rentrent, d'où elles viennent, quel est leur âge.

Ensuite, pour répondre à la remarque de Mme CIEPLINSKI sur l'exploitation et la prospective, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a la mise en place d'un schéma directeur des centres aquatiques voté lors du précédent Conseil et qui prouve que l'agglomération, dans le cadre de la fin de la délégation de service public qui est prévue en 2029, a engagé cette réflexion afin de voir quels sont les besoins sur le territoire, comment ils ont évolué et dans quelle mesure chaque habitant, au sein de l'agglomération, a accès à une piscine en un temps donné.

Voilà pour ce que je pouvais répondre pour l'ensemble des questions qui m'ont été posées et notamment sur le schéma directeur et la prospective.

Mme CIEPLINSKI.- J'interviendrai sur un sujet un peu d'organisation. J'ai trouvé fort dommageable que la Commission Service à la population et Solidarités, qui examinait les rapports annuels des piscines, par exemple, mais aussi des salles de spectacles ait été très courte et juste avant la Commission SPL, pas en même temps.

Lors du précédent mandat, il y avait un tronc commun entre la Commission SPS - Culture, Sports et Démocratie, à l'époque - et SPL, ce qui permettait d'avoir des échanges approfondis.

Pour ma part, j'ai trouvé fortement regrettable qu'on ne nous présente aucune délibération, qu'on ne nous interroge pas sur le point de savoir si nous avons des questions, mais parce que les délégataires étaient à la Commission suivante à laquelle je ne participe pas.

Le choix de la répartition dans les Commissions a été fait en fonction de cette pratique. C'est donc une demande sur le plan de l'organisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Premièrement, j'ai compris ; deuxièmement, j'ai pris note ; troisièmement, nous allons essayer d'améliorer l'organisation pour que chacun puisse s'exprimer.

Mme CASSATA.- Comme le disait monsieur le président, il en est pris note. Et j'aimerais de mon côté aussi qu'on prenne note, que l'ensemble des élus de l'agglomération prennent note que, dans ces Commissions, il y a aussi une question de savoir être vis-à-vis des délégataires. Je comprends, il fait très chaud, mais il y a un savoir être, un respect à avoir vis-à-vis des délégataires et j'espère qu'en tant que présidente de Commission, je n'aurai plus à intervenir sur ces points.

Mme CIEPLINSKI.- Je ne sais pas de quoi il s'agit.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que tout le monde a compris. En tout cas, moi, j'ai compris.

Je pointerai, avec une petite pointe d'humour, puisque vous indiquiez regretter que les piscines ne soient pas gérées en régie, que le fait qu'elles soient en DSP nous permet d'avoir ces débats en séance. Elles seraient en régie, vous ne pourriez pas poser ces questions et nous interpellier. Cela fait donc progresser le débat démocratique.

En complément de ce qui a été indiqué par Christel CASSATA, sur la question de l'énergie, il y a, comme vous le savez, des travaux de solarisation à Draveil et nous regardons également comment raccorder les piscines au réseau de géothermie.

Enfin, pour ce qu'on entend par « fin de vie », je dirai que quand vous avez une voiture qui a 400 000 kilomètres et 13 ou 15 ans, elle est plutôt en fin de vie qu'en début de vie. Lorsque vous avez une canalisation d'eau qui a 90 ans, elle est plutôt en fin de vie qu'en début de vie. À un moment, il faut renouveler et ce n'est pas uniquement de la maintenance.

Je vous propose de me donner acte que ce rapport a été présenté.

(Il est donné acte sur le rapport d'activité 2025 de RÉCRÉA.)

XXI - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOTHEVY 2024 - 2025

M. DAMIATI.- Le président parlait tout à l'heure du questionnement sur la délégation de service public avec la société RÉCRÉA, ce que je peux dire, c'est qu'avec la SOTHEVY, nous avons un vrai délégataire qui fait son travail au service de l'agglomération.

Comme vous le savez, nous avons renouvelé le contrat du délégataire le 1^{er} juillet 2024. C'est la SOTHEVY qui a été choisie et qui a en gestion et en exploitation le CEC de Yerres, le théâtre de la Vallée de Yerres à Brunoy et la programmation culturelle sur les autres salles de notre territoire.

Concernant l'année 2024 - 2025, cela a été, encore une fois, une très belle année. La culture et la programmation culturelle font partie de l'ADN de notre territoire. Nous avons eu plus de 111 spectacles avec un taux de remplissage de près de 84 % sur les sept salles, soit un taux un peu plus faible que les années précédentes, mais avec une offre plus importante en termes de fauteuils.

importante : comment maintenir l'équilibre entre les spectacles à forte fréquentation et la diversité culturelle qui constitue la raison d'être d'un service public de la culture ? Peut-être en modulant les tarifs.

Le rapport d'activité indique lui-même que l'amélioration du résultat financier repose largement sur le développement de spectacles d'humour, moins coûteux à produire, comme vous l'avez dit, et générant davantage de recettes.

Or, notre objectif collectif ne peut pas être uniquement de remplir les salles. Il doit aussi être de soutenir la création, la découverte artistique, la diversité des formes culturelles et l'accès de toutes et tous à la culture

Ma deuxième interrogation porte sur la connaissance des publics.

Le rapport de contrôle relève qu'aucune étude des publics n'a été réalisée. Nous ne disposons donc d'aucune analyse sur les catégories socioprofessionnelles qui fréquentent nos équipements, sur la place des jeunes, des familles modestes ou des habitants des quartiers populaires.

Pour une collectivité attachée à la démocratisation culturelle, c'est pourtant un élément essentiel.

Nous savons combien de billets sont vendus, mais nous ne savons pas vraiment à qui ils sont vendus et quels publics continuent à rester éloignés de l'offre culturelle.

La baisse de la part des spectateurs issus du territoire mérite également d'être analysée.

Je ne considère pas qu'il faille opposer les habitants de notre agglomération aux visiteurs venus d'autres territoires. Au contraire. Le rayonnement culturel est une bonne nouvelle et témoigne de l'attractivité de notre programmation.

Mais cette évolution doit nous conduire à nous interroger sur l'accessibilité de notre offre culturelle pour l'ensemble des habitants de l'agglomération et sur notre capacité à toucher toutes les composantes de la population.

Enfin, je souhaiterais aborder un sujet largement absent du rapport, celui des retombées économiques de la politique culturelle.

Lorsque plusieurs dizaines de milliers de spectateurs fréquentent nos équipements, notamment lorsqu'ils viennent de l'extérieur du territoire, cela représente potentiellement des nuitées d'hôtels, des repas dans les restaurants, une activité supplémentaire pour les commerces et une meilleure visibilité pour nos centres-villes.

La culture n'est pas seulement une politique publique. Elle est aussi un facteur d'attractivité et de développement local.

Je crois que nous gagnerions à développer davantage les liens entre la saison culturelle et l'économie locale : partenariat entre les salles de spectacle et les restaurateurs, offre couplée spectacle/restaurant, réflexion avec les professionnels de la restauration pour faciliter la mise en place d'un deuxième service les soirs de représentation, valorisation des commerces de proximité auprès des spectateurs, partenariat avec les acteurs du tourisme et de l'hébergement, lorsque cela est pertinent.

Ces démarches existent dans de nombreux territoires et permettent de mieux diffuser les bénéfices de l'investissement culturel vers l'économie locale.

Je souhaiterais donc que les prochains rapports intègrent une véritable étude des publics ; des indicateurs relatifs aux catégories socioprofessionnelles et aux quartiers touchés ; une analyse de l'évolution des publics et de leur diversité ; des indicateurs sur les retombées économiques de la saison culturelle ; une amélioration de la fiabilité et de la lisibilité des données présentées.

En effet, le succès d'une politique culturelle ne se mesure pas seulement au nombre de billets vendus ou au taux de remplissage des salles, il se mesure aussi à sa capacité à favoriser l'émancipation, la rencontre, la diversité culturelle, la cohésion sociale et le dynamisme d'un territoire.

M. DAMIATI.- Tout d'abord, je note votre compliment sur la qualité de la programmation culturelle. Cela fait plaisir à entendre, d'autant que cela fait plusieurs années que nous portons cette politique.

Vous avez évoqué un certain nombre de sujets, notamment les comparaisons faites avec les autres années et, en effet, l'année « Covid » a forcément été une année assez catastrophique en termes de fréquentation, eu égard au confinement que nous avons tous connu. Néanmoins, entre l'année 2024 et 2025, nous avons connu certaines situations difficiles, notamment des situations de crise qui ont peut-être pénalisé la fréquentation, particulièrement de certains publics.

Vous avez évoqué également le taux de remplissage avec, vous avez raison, des spectacles qui connaissent un plus grand succès que d'autres. Mais c'est toute la richesse de notre offre qui se veut complète. Et si certains spectacles, peut-être un peu plus élitistes, rencontrent un public moins nombreux, c'est aussi en raison de la nature de ces spectacles. D'autres, plus populaires ont, en revanche, des taux de remplissage plus élevés. À travers cette diversité, nous parvenons à une moyenne, à limiter le déficit au niveau du délégataire et à répondre de façon quasiment exhaustive à ce qui est attendu par les différents publics sur notre territoire.

Vous avez aussi parlé d'une étude pour connaître les publics qui fréquentent nos salles de spectacle. C'est quelque chose qui a déjà été lancé. Nous pourrions savoir d'où viennent les spectateurs - c'est déjà un peu le cas avec les abonnements -, sans pour autant savoir s'ils viennent des quartiers, des quartiers prioritaires, etc.

En tout cas, cette étude pour mieux connaître les publics a déjà été lancée par le délégataire.

Sur la partie relative aux retombées économiques, je partage votre avis. Mais c'est aussi aux acteurs économiques de s'adapter à l'offre, notamment aux spectacles donnés dans leur ville ; de proposer des offres adaptées, un deuxième service, etc. Mais si l'agglomération peut les accompagner, notamment en termes de communication, c'est évidemment quelque chose qu'elle fera.

Toutefois, pour certains, ils ont déjà compris l'intérêt de proposer un service ou des prestations liées aux spectacles et cela fonctionne plutôt pas mal. Et si cela peut aller en se développant, je pense que nous serons tous d'accord pour avoir plus de retombées économiques sur notre territoire.

Je terminerai en évoquant un sujet, qui n'est pas forcément en lien avec le rapport d'activité, c'est celui des cinémas, les deux cinémas gérés en régie sur notre territoire, le Cyrano et le Paradiso à Yerres qui, eux aussi, proposent une programmation culturelle de grande qualité et à des tarifs très compétitifs.

Au même titre, dans les villes, vous avez également des saisons culturelles de grande qualité avec des tarifs très compétitifs avec, d'ailleurs, des spectacles qu'on peut retrouver auprès de notre délégataire.

En tout cas, sur notre territoire, nous avons une offre culturelle qui répond ou qui, en tout cas, tente de répondre au plus grand nombre, que ce soit les jeunes, les populations excentrées etc.

Une chose est sûre, c'est que l'offre est vraiment présente. Après, il faut que cette offre trouve son public. Mais à nous de mobiliser les personnes pour s'ouvrir et profiter de toute l'attractivité culturelle qu'offre notre territoire.

Mme CIEPLINSKI.- Monsieur DAMIATI a parlé des cinémas et je suis d'accord avec ses propos.

Mais j'aurai une question plutôt d'actualité. C'est le deuxième épisode caniculaire et le cinéma Cyrano a visiblement une climatisation qui ne fonctionne que quand la température extérieure est inférieure à 35 °C. Il y a eu plusieurs pannes de climatisation.

Et comme vous avez parlé de la chaudière de la piscine de Yerres, que M. DAMIATI parle des cinémas, que nous sommes en plein épisode de canicule, je pense qu'il est important d'avoir des refuges et des îlots de fraîcheur pour les habitantes et les habitants. Et d'avoir des climatisations qui fonctionnent, cela permet de promouvoir la culture et les films.

M. DAMIATI.- C'est, en effet, dommage d'avoir ce genre de dysfonctionnements avec l'épisode de canicule que nous connaissons. Mais l'ensemble des services est mobilisé pour trouver une solution, soit de réparation, soit à plus long terme.

Sur les cinémas, lors de la présentation de l'affaire Bojarski avec le réalisateur, les conditions étaient vraiment optimales. Les nombreux spectateurs ont pu profiter, et de la fraîcheur, et de la qualité du film présenté ce soir-là avec des échanges avec le réalisateur.

Enfin, concernant les îlots de fraîcheur pour éviter la chaleur que nous connaissons, nous avons de nombreuses médiathèques climatisées et qui peuvent accueillir des personnes pour se rafraîchir.

C'est aussi une chance que nous avons sur notre territoire d'associer, si ce n'est à la culture, en tout cas l'instruction et le divertissement à ces îlots de fraîcheur dans nos médiathèques

M. LE PRÉSIDENT.- Je me réjouis que nous convergions sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique, parce que j'ai le souvenir que vous apparteniez à une formation politique contre laquelle je me battais s'agissant de la climatisation des bus à IDFM. On refusait de climatiser les bus au motif que ce n'était pas bien pour l'environnement. J'avais beau dire qu'il valait mieux des bus climatisés que des personnes qui abandonnent le bus pour aller dans des voitures climatisées, je n'étais pas entendu. Mais cela évolue, c'est bien.

Mme CIEPLINSKI.- Au risque de me répéter, monsieur DUROVRAY, je suis indépendante de tout parti politique, libre et indépendante. Je suis de sensibilité écologiste, mais je ne suis membre d'aucune formation politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela facilite les choses.

M. DAMERVAL.- Je voudrais rétablir une certaine forme de vérité. À l'époque, il n'y avait pas encore la directive F-Gaz qui interdit les gaz les plus polluants sur la climatisation.

Si je me souviens bien, à l'époque, vous apparteniez à une famille politique qui était contre le mariage pour tous et qui a changé d'avis. Là aussi, c'est bien d'évoluer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas convaincu de la véracité de ce que vous affirmez, parce que je ne crois pas que le mouvement politique ait pris position sur ce sujet, plusieurs personnalités, oui, mais pas le parti.

M. DAMERVAL.- Bien sûr que si !

M. LE PRÉSIDENT.- Comme Mme CIEPLINSKI - c'est peut-être le point que nous avons en commun -, je me sens libre et indépendant et de plus en plus libre et de plus en plus indépendant.

Je vous propose que vous me donniez acte que le rapport de la SOTHEVY a été présenté.

(Il est donné acte sur le rapport d'activité 2025 de la SOTHEVY.)

XXII - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR L'ANNEE 2025

M. LE PRÉSIDENT.- C'est difficile de résumer en une minute plus de cinquante pages d'un rapport qui est très dense. Et c'est d'ailleurs le reproche qu'on pourrait lui faire, c'est qu'il y a beaucoup de texte. Mais cela témoigne aussi de l'intensité de l'activité de cette agglomération et de sa capacité à se transformer au fil du temps.

Je me permettrai de mettre l'accent sur quelques points qui témoignent de la transformation de l'agglomération avec, notamment, s'agissant du développement économique, le lancement des schémas d'objectifs et de redynamisation du Grand Val d'Oly et de Val d'Yerres 2.

S'agissant des circulations actives, des politiques publiques ont été engagées avec, à la fois le déploiement du plan de pistes cyclables, la politique d'aide à l'achat de vélos qui a bénéficié à 389 habitants ou encore le développement du covoiturage. C'est plus de 80 000 trajets qui ont été effectués en covoiturage sur notre territoire l'an dernier.

En matière de déchets, c'est le lancement du tri à la source des biodéchets sur les trois villes du SIREDOM ; le lancement des travaux de Montalbot évoqué en début de séance ; le lancement, mais nous aurons l'occasion d'en parler en septembre, du plan alimentaire territorial.

C'est encore l'adaptation du schéma directeur immobilier et énergétique qui vise notamment à raccorder 534 bâtiments à la géothermie.

Nous avons également, au cours de l'année écoulée, ouvert l'Entreprise à but d'emploi, Nouvel'R, à Épinay-sous-Sénart.

Je ne reviendrai pas sur ce qui vient d'être indiqué par Michaël DAMIATI sur la vitalité de nos équipements culturels. Nous avons fêté les 90 ans du Cyrano et lancé le premier festival du Polar, Festi'Val Noir au CEC l'an dernier. Compte tenu de sa fréquentation, c'est une édition qui a vocation à se développer.

Voilà ce que je peux vous indiquer en quelques mots. Je suis prêt à répondre à vos questions ou aux remarques que vous pourriez faire sur ce rapport d'activité.

M. CARRÈRE.- Je souhaite tout d'abord remercier les services de l'agglomération pour le travail accompli et pour la réalisation de ce rapport d'activité.

Ce document témoigne effectivement de l'engagement quotidien des agents et de la diversité des compétences exercées par notre Communauté d'agglomération, pour celles et ceux qui en douteraient encore.

Et en ce début de mandat, nul doute que l'ensemble des élus autour de la table en a pris connaissance pour s'imprégner du mandat qu'ils détiennent à présent

À sa lecture, chacun peut constater que l'année 2025 a été marquée par de nombreuses réalisations - vous venez d'en citer quelques-unes -, le développement des mobilités cyclables, la restructuration du réseau de bus, les actions en faveur de la biodiversité, l'accompagnement économique, la rénovation urbaine, le soutien à l'emploi, le développement culturel, la politique de la ville ou encore la transition énergétique.

Pour autant, notre groupe considère que ce rapport présente une limite importante, il décrit beaucoup ce qui a été fait, s'enorgueillit des changements mis en œuvre, mais beaucoup moins de ce que cela a réellement produit.

Nous avons bien là un rapport d'activité et pas un rapport d'évaluation. C'est peut-être un peu dommage.

On peut y lire le nombre d'actions menées, de réunions organisées, de participants accueillis, de dispositifs déployés, mais nous disposons de peu d'éléments permettant de mesurer les résultats concrets de ces politiques publiques

Par exemple, concernant le PCAET, la transition écologique ou les mobilités, nous aurions aimé avoir davantage d'indicateurs d'impact : quelle évolution des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire ; quelle progression de la part du vélo dans les déplacements ; quel gain énergétique réellement obtenu ; quelles évolutions de la qualité de l'air ou de la biodiversité.

Nous avons des chiffres d'activité, mais peu d'indicateurs de transformation du territoire. Or, c'est bien ce qui doit nous animer au service de nos habitants.

De la même manière, le rapport rappelle que l'action communautaire s'inscrit dans le projet de territoire adopté en 2018. C'est indiqué dans votre édito. C'est une référence importante, certes. Mais nous ne trouvons pas de véritable bilan de ce projet : quels objectifs ont été atteints à l'échéance ? Quels objectifs sont en retard et pourquoi ? Quels objectifs doivent être réorientés et pourquoi ?

Après plusieurs années de mise en œuvre, il nous semblerait utile de disposer d'un tableau de bord permettant aux élus, comme aux habitants, de mesurer concrètement l'avancement des engagements pris.

Mais le point qui nous paraît le plus insuffisamment développé concerne la participation citoyenne à la démocratie locale.

Pour une agglomération de près de 180 000 habitants, la place accordée à la parole citoyenne dans ce rapport demeure très limitée.

Certes, des concertations sont évoquées ; certes, des réunions publiques ont été organisées ; certes, le Conseil de développement est mentionné, trop rapidement peut-être.

Mais nous ne savons pas réellement quelle a été l'ampleur de cette participation, combien d'habitants ont participé aux différentes concertations. Aussi, qui étaient-ils ? Quels quartiers ? Quelles communes étaient représentées ? Quelles propositions ont émergé ? Quelles sont celles qui ont été retenues ? Celles qui ont été écartées et pourquoi ?

Autrement dit, comment la parole des habitants a-t-elle, effectivement, influencé la décision publique ?

Pour nous et pour certains d'entre vous au moins, la démocratie locale ne peut se résumer à informer ou consulter. Elle suppose aussi de rendre compte de la manière dont les contributions citoyennes sont prises en considération.

De même, un bilan de la participation des élus aux réunions aurait eu du sens dans ce rapport.

De la même façon, nous aurions souhaité retrouver des éléments plus précis concernant le Conseil de développement et le gros travail qui a été réalisé sous la présidence de François PERNETTE, qui est tout juste cité sans plus de remerciements pour son engagement et l'engagement de l'ensemble des membres dans ce rapport.

Il n'y a rien non plus sur le nombre d'avis rendus, les grands thèmes traités, les suites données par l'exécutif communautaire ou sur l'impact réel sur les décisions prises, alors que nous devons renouveler cette instance dans les prochaines semaines.

Or, la participation citoyenne ne se mesure pas à l'existence d'instances, mais à leur capacité à peser sur les politiques publiques.

Enfin, nous regrettons également l'absence d'une analyse plus approfondie des inégalités territoriales. Notre agglomération rassemble des réalités sociales très différentes. Les besoins ne sont pas les mêmes partout. Or, nous manquons d'indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des écarts d'accès aux services publics, aux mobilités, à la culture ou encore à la transition écologique, selon les communes et même les quartiers.

Pour une agglomération qui se définit comme un territoire vert et bleu, le rapport de l'année 2025 parle peu des questions relatives à la forêt et à l'eau qui sont pourtant des enjeux majeurs du futur.

C'est pourquoi nous formulons quelques exigences supplémentaires, celle d'une évaluation toujours plus transparente ; celle d'une démocratie locale plus visible ; celle d'une meilleure mesure de l'impact réel de nos politiques publiques.

Au fond, la question n'est pas seulement de savoir ce que fait l'agglomération, la question est aussi de savoir ce que cela change dans la vie des habitants et dans quelle mesure ceux-ci et celles-ci participent aux choix qui engagent l'avenir de notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage, monsieur CARRÈRE, les objectifs, mais pas la nature de votre intervention.

Qu'il soit nécessaire d'évaluer nos politiques publiques, c'est une évidence. Mais ce n'est pas le rôle du rapport d'activité qui s'inscrit dans un cadre légal auquel nous nous conformons.

En revanche, il ne vous a pas échappé que nous essayions, au fur et à mesure, d'avancer sur l'adoption de schémas sur les différentes politiques publiques et qu'avant de voter un nouveau schéma, l'évaluation du schéma précédent devait être faite et partagée auprès de l'assemblée.

Cela a été le cas notamment du PCAET, puisque vous le mentionniez. J'ai le souvenir de la présentation d'un bilan du PCAET par Romain COLAS lors d'un précédent Conseil communautaire.

Aussi, cette évaluation n'a de sens que si elle est pluriannuelle. Il y a des indicateurs qui n'ont pas de sens à l'échelle d'une année.

Encore une fois, je souscris à l'objectif, mais pas au fait que cela figure dans ce rapport d'activité. Ce serait plutôt dans le cadre des schémas.

S'agissant de la démocratie locale, nous avons eu l'occasion à de nombreuses reprises d'en parler ici au travers du Conseil de développement. L'ancien président, François PERNETTE, qui est d'ailleurs toujours président jusqu'au renouvellement, a eu l'occasion de s'exprimer à de nombreuses reprises devant nous. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas encore s'améliorer évidemment sur ce point. J'ai noté vos remarques à ce sujet.

Je propose qu'il me soit donné acte que ce rapport a été présenté et débattu.

(Il est donné acte sur le rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.)

XXIII - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES CENTRES AQUATIQUES AQUASENART, VAL DE FORME ET PISCINE AUDREY MESTRE

XXIV - MODIFICATION TARIFAIRE DES PISCINES EN REGIE

Mme CASSATA.- Ces délibérations ont été présentées séparément pour des raisons techniques et réglementaires.

Pour la modification de la grille tarifaire pour les centres aquatiques AquaSénart, Val de Forme et la piscine Audrey Mestre, donc, les piscines en délégation, cette évolution s'inscrit dans le cadre du contrat de délégation.

Le contrat prévoit un mécanisme d'indexation annuel permettant d'adapter les tarifs à l'évolution des coûts d'exploitation et de la vie.

En raison des difficultés rencontrées lors de la première année d'exploitation, cette clause n'a pas été appliquée jusqu'à présent. Cela fait un peu plus de deux ans.

Je souhaiterais préciser également que l'offre proposée aux usagers a été significativement améliorée, notamment par la rénovation de l'espace bien-être à Val de Forme, l'acquisition de nouveaux équipements de fitness, l'achat d'une vingtaine d'Aquabike et par l'amélioration de la qualité de service et de l'accueil.

Les augmentations visent évidemment à préserver l'équilibre économique sans faire porter l'intégralité de l'effort financier à la collectivité ou aux usagers.

Le tarif plein passe de 4,30 à 4,50 € ; le pass Famille de 13 € à 13,50 € ; les abonnements mensuels augmentent de 1 € par mois ; les options « activité » augmentent de 0,50 € à 1 €, selon le nombre de séances hebdomadaires.

Une attention particulière a été portée aux publics fragiles ou fragilisés. Les tarifs réduits sont maintenus à 3 €, sans aucune augmentation.

Pour les piscines en régie, il faut séparer les piscines de Montgeron et de Brunoy des piscines de Vigneux-sur-Seine et Caneton à Draveil, puisque les piscines de Brunoy et de Montgeron pratiquent une harmonisation des tarifs. Ainsi, il est possible d'avoir une carte de dix entrées utilisables indifféremment sur les piscines de Montgeron et de Brunoy, ainsi que dans les piscines des délégataires.

Là, l'augmentation est la même. Les tarifs tendent à converger.

Pour les piscines de Draveil et de Vigneux-sur-Seine, la tarification reste inchangée, compte tenu du caractère et de la vocation de ces piscines.

Mme TRAORÉ.- Nous aurons deux prises de parole concernant les piscines en régie et les centres aquatiques.

Concernant la délibération sur les centres aquatiques, même si, prises individuellement, les hausses peuvent paraître limitées, leur cumul, c'est-à-dire l'augmentation du tarif plein, du pass Famille, des abonnements mensuels et des options « activité », représente une charge supplémentaire pour les habitants qui fréquentent régulièrement ces équipements.

Nous estimons qu'il eût été préférable de rechercher d'autres leviers de financement ou d'optimisation avant de solliciter davantage les usagers afin de préserver une accessibilité financière pour tous.

Nous voterons, bien sûr, contre cette modification, car elle fait peser un effort financier supplémentaire sur les usagers dans un contexte où le pouvoir d'achat de nombreuses familles reste fragilisé.

Par ailleurs, si nous prenons acte du maintien de certains tarifs, notamment pour Draveil et Vigneux-sur-Seine, ainsi que de la création d'un accès gratuit lors de l'opération « Piscines en fête », nous ne pouvons soutenir les différentes augmentations proposées pour les piscines de Brunoy et de Montgeron, qu'il s'agisse du tarif d'entrée ou des abonnements annuels.

Dans un contexte marqué par la multiplication des épisodes de forte chaleur et de canicule, l'accès aux piscines relève de plus en plus d'un enjeu de santé public et de protection des populations, en particulier des enfants, des personnes âgées et des familles aux revenus modestes. Nous estimons qu'il n'est pas opportun d'augmenter les tarifs d'un service qui constitue un refuge face aux températures extrêmes.

Nous regrettons, par ailleurs, qu'aucune réflexion, à notre connaissance, n'ait été engagée sur la gratuité ou, a minima, sur des dispositifs d'accès gratuit lors des périodes de vigilance canicule.

Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. LAOUFI.- Il se pose une question assez importante pour notre agglomération, celle de l'accès aux équipements aquatiques pour l'ensemble de nos habitants.

Une faible fréquentation à certaines périodes ne doit pas conduire automatiquement à fermer un équipement public.

La bonne question n'est donc pas : « Quand fermer la piscine ? », mais « Comment mieux la faire vivre et la rendre plus accessible ? ».

Cette question est particulièrement importante pour Vigneux-sur-Seine. Dans une commune populaire comme la nôtre où de nombreuses familles ne partent pas en vacances, une piscine n'est pas un équipement de confort, c'est un équipement de proximité, de santé publique et de justice sociale.

Alors que les périodes de canicule se multiplient, la fermeture de la piscine de Vigneux-sur-Seine au mois d'août apparaît difficilement compréhensible. Et cette année, les habitants ne pourront même pas compter sur la baignade au Port aux Cerises comme solution alternative.

Au final, ce sont encore les Vigneusiens qui se retrouvent avec moins de solutions pour se rafraîchir, pratiquer une activité sportive ou partager des loisirs en famille.

Ma question est donc la suivante : au regard des enjeux de santé publique, des épisodes de canicule et de l'absence de solutions alternatives pour de nombreux habitants de Vigneux-sur-Seine, est-il possible de faire un réexamen de cette décision de fermeture au mois d'août et, donc, de maintenir l'ouverture de la piscine cet été ?

Plus largement, l'agglomération serait-elle prête à engager une concertation avec les usagers, les associations, les Centres sociaux et les communes concernées afin d'adapter les horaires et l'offre aux besoins réels des habitants ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous m'interrogez sur un sujet qui a été traité il y a quelques années en arrière.

Je rappellerai que les piscines de Draveil et Vigneux-sur-Seine sont des piscines qui ont une vocation principalement scolaire avec des plages d'horaires d'ouverture au public, une fréquentation du public extrêmement faibles.

La fréquentation était extrêmement faible pendant les périodes d'ouverture. Je n'ai pas en tête les chiffres, mais je crois qu'on était à moins de 200 entrées sur un mois complet d'été. Et pour une raison simple, c'est que l'été, nos concitoyens, qu'ils soient modestes ou pas, préfèrent être dans des centres aquatiques avec un service proposé qui est beaucoup plus large, le bassin ludique, les espaces extérieurs, les jets d'eau, toutes choses qui n'existent pas au niveau de ces piscines.

Nous pourrions vous donner les chiffres, mais la capacité maximale d'accueil de ces piscines est très faible par rapport aux autres équipements. Ces équipements doivent avoir une capacité maximale de 200 ou 250 personnes en même temps.

Les moyens que nous mettons sont redéployés, notamment sur Montgeron et sur Brunoy où on peut globalement accueillir beaucoup plus de monde, notamment en élargissant l'amplitude d'ouverture de ces équipements.

Je suis prêt à rouvrir le dossier en Commission. Mais l'idée était de répondre aux attentes du public, qui ne vont pas dans ces piscines l'été et de renforcer les amplitudes horaires, les capacités d'accueil sur les autres piscines qui répondent aux besoins, notamment pendant la période estivale. C'est ce qui avait motivé ce choix qui n'avait pas été contesté depuis. Mais je suis prêt évidemment à ce qu'on regarde ce point.

Sur les questions tarifaires, je me permets d'indiquer que si ce n'est pas l'utilisateur, c'est le contribuable. Sur les piscines, sauf erreur de ma part, on doit être à 10 % de participation de l'utilisateur et 90 % du contribuable. Cela nous semble être un équilibre quand même honnête pour l'utilisateur.

M. CHAZAL.- Je préciserai, puisqu'il y a eu un débat voilà quelques années sur l'ouverture de la piscine de Vigneux-sur-Seine, que c'était aussi une politique avalisée par la ville de Draveil pour favoriser la natation scolaire.

Il manque de nombreux créneaux. Beaucoup de communes ferment leur piscine. Nous nous battons depuis de nombreuses années pour ouvrir le plus grand nombre de créneaux avec la plus large amplitude pour nos scolaires.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une multiplication des noyades en ce moment, du fait de la canicule notamment. Chaque année, à chaque période estivale, ce sont des drames insoutenables, aussi parce que, avec l'effet Covid, il y a eu un arrêt total des cours de natation dans nos piscines, des piscines populaires pour des enfants qui, pour beaucoup, ne partent pas et vont dans les lacs ou d'autres retenues d'eau.

Il était donc important pour nous de défendre cette cause et de faire en sorte que soit maintenue, en accord avec les présidents de parents d'élèves, cette piscine de Vigneux-sur-Seine pour des plages horaires dont l'amplitude correspond à la natation scolaire.

Par ailleurs, nous sommes satisfaits qu'il n'y ait pas d'augmentation des tarifs sur la piscine de Draveil et de Vigneux-sur-Seine. C'était un souhait des deux maires, moi et ton prédécesseur, Anne-Marie.

M. LAOUFI.- Compte tenu de ce que vous dites sur le risque de noyade, ne serait-il pas cohérent d'ouvrir une piscine en août pour éviter que les jeunes aillent se baigner dans des lacs ? Cela permettrait de minimiser le risque de noyade.

Aujourd'hui, je reste persuadé que, pour une ville comme Vigneux-sur-Seine, un réexamen de cette fermeture pendant le mois d'août est indispensable.

Il y a peut-être un travail à faire avec les acteurs locaux pour sensibiliser à la fréquentation de ces piscines plutôt que celles des autres centres aquatiques.

M. LE PRÉSIDENT. - On peut toujours réétudier ce sujet.

M. CHAZAL. - C'est un problème de fréquentation sur le mois d'août. La question se pose d'ouvrir un équipement important avec aussi peu de fréquentation.

Et au-delà, quant à l'idée d'ouvrir la piscine au mois d'août pour lutter contre les noyades, il faudrait mettre en face des maîtres-nageurs, faire des cours. Et dans ce cas, qui finance ? Qui paie ?

Nous préférons que ces cours de natation soient encadrés avec l'Éducation nationale.

Mme CASSATA. - Je voudrais rappeler ce qui a été dit sur la fréquentation des piscines : sur Vigneux, elle est fermée pour cause de fréquentation faible et aussi pour cause d'entretien technique. Ils en profitent pour faire des travaux pendant cette période, pour éviter d'avoir à les faire pendant les périodes scolaires et pendant les vacances durant l'année scolaire.

Un point qui, par ailleurs, n'est pas à négliger, c'est le manque de maîtres-nageurs sauveteurs et de personnes qualifiées, manque d'autant plus sensible en été. Les jeunes qui ont passé leur brevet descendent plutôt sur les piscines du Sud où ils sont hébergés, nourris, logés.

L'idée, c'est vraiment de trouver le juste équilibre. Et comme le disait le président, nous allons réexaminer la demande.

Mais un autre point à prendre en considération, c'est le besoin des jeunes. Or, les jeunes préfèrent aller dans des espaces aquatiques, même s'ils sont un peu plus loin.

Les piscines de Draveil et de Vigneux ne bénéficient que d'un seul bassin, alors que toutes les autres piscines bénéficient d'une piscine...

Si vous ne voulez pas m'écouter...

Votre sourire en disait long.

L'idée est, donc, effectivement, de répondre à ce besoin. Dans les centres aquatiques, il y a un bassin, un espace ludique et, surtout, un espace extérieur où ils peuvent combiner la baignade et le loisir, ce qui correspond plus à la demande.

Enfin, sur la tarification, les familles qui souhaitent aller à la piscine peuvent aussi s'adresser aux services de leur commune et aux Centres d'action sociale, si elles désirent avoir une aide sur ce point.

M. DAMERVAL. - J'ai beaucoup apprécié ce que vous avez dit, madame CASSATA et la présentation que vous avez faite est vraiment très intéressante. Mais cela renvoie à l'espace baignade du Port aux Cerises qui sera encore fermé cette année.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au vote d'abord sur la délibération relative aux piscines en délégation.

(Il est procédé au vote à main levée sur la modification de la grille tarifaire des centres aquatiques AquaSénart, Val de Forme et la piscine Audrey Mestre, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons au vote sur les piscines en régie.

(Il est procédé au vote à main levée sur la modification tarifaire des piscines en régie, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XXV A XXVIII - TARIFICATION DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DANSE ET THEATRE 2026 - 2027

Mme PELLON.- Concernant la tarification des Conservatoires, depuis leur transfert à l'agglomération, les Conservatoires poursuivent un objectif de mise en réseau qui a abouti à une refonte de leurs tarifs s'échelonnant sur plusieurs années.

Cette dynamique a conduit à une harmonisation progressive des tarifs entre les établissements, afin de réduire les écarts historiques et de construire un véritable réseau d'enseignement artistique.

Pour rappel, cette refonte poursuit plusieurs objectifs : construire, à l'échelle du réseau, une politique tarifaire responsable et cohérente ; disposer d'une grille des tarifs plus claire et simplifiée.

Pour l'année 2026 - 2027, il est proposé de poursuivre l'harmonisation tarifaire engagée depuis plusieurs années sur les droits de scolarité entre les trois CRI.

Ces augmentations graduelles ont été limitées à 10 % par an. Après quatre années de convergence, il reste peu de disciplines concernées par l'augmentation de 10 %, le hors cursus, les cycles 2 et 3 en danse et théâtre.

Les droits d'inscription sont maintenus à leur niveau actuel, afin de garantir l'ouverture des Conservatoires au plus grand nombre.

Concernant les droits de scolarité, les tarifs hors mesures de convergence entre les Conservatoires n'ont connu qu'une évolution limitée ces dernières années avec une augmentation de 1 % par an.

La démarche de convergence tarifaire étant aujourd'hui pratiquement achevée, il est proposé, pour cette année, de faire évoluer les droits de scolarité au-delà des 1 % d'augmentation habituels. En effet, la participation financière des usagers représente aujourd'hui moins de 15 % du coût réel du service, la majeure partie étant prise en charge par la collectivité.

Toutefois, afin de préserver l'accessibilité de l'enseignement artistique à tous et de maintenir les objectifs de mixité sociale, une attention particulière a été portée aux publics les plus concernés par les dispositifs de modulation tarifaire.

L'analyse des quotients familiaux montre en effet que ces usagers sont majoritairement inscrits dans les cursus d'éveil, d'initiation et de premier cycle qui constituent le socle de l'enseignement artistique.

Il est donc proposé de moduler les augmentations tarifaires de la manière suivante : hausse de 3 % pour les disciplines du socle de base, c'est-à-dire l'éveil, l'initiation et les premiers cycles et hausse de 5 % pour les autres disciplines.

Cette évolution permet de consolider les ressources nécessaires au maintien d'un enseignement artistique exigeant et de qualité.

Pour exemple, cela représente, pour les CRI, une augmentation, pour la plus basse, de 4 € et, pour la plus élevée, de 27 € pour l'année.

Par ailleurs, l'agglomération souhaite engager un travail plus global sur la mise en place d'une tarification sociale harmonisée à l'échelle du réseau. Actuellement, il existe trois dispositifs différents.

Je tiens également à souligner que cette politique accompagne une offre d'enseignement particulièrement riche et diversifiée couvrant la musique, la danse et le théâtre, de l'éveil artistique jusqu'aux parcours les plus avancés.

Les Conservatoires proposent, chaque année, une multitude de disciplines, de pratiques collectives, de projets artistiques, de spectacles et d'actions culturelles qui contribuent au rayonnement culturel du territoire et à l'épanouissement de bon nombre d'élèves.

D'ailleurs, vous en avez une illustration dans le rapport d'activité.

Il vous est donc proposé d'approuver les tarifs des Conservatoires et autres modalités d'inscription pour l'année 2026 - 2027.

Mme TRAORÉ.- Merci pour cette présentation.

Sans surprise, nous voterons contre, car nous ne sommes pas favorables à cette politique d'alignement sur les tarifs les plus hauts. Nous avons noté le maintien des droits d'inscription au même niveau. Néanmoins, une hausse est enregistrée des droits d'inscription de 3 % pour les disciplines du socle de base et de 5 % pour les autres disciplines, ce qui nous paraît excessif.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que la part est de 90 % pour le contribuable et de 10 % pour l'usager.

Nous passons au vote des délibérations. J'imagine que c'est le même vote pour chacune des délibérations.

(Il est procédé au vote à main levée sur la tarification du Conservatoire de musique, danse et théâtre de Draveil 2026 - 2027, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

(Il est procédé au vote à main levée sur la tarification du Conservatoire de musique, danse et théâtre de Montgeron 2026 - 2027, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

(Il est procédé au vote à main levée sur la tarification du Conservatoire de musique, danse et théâtre de Vigneux-sur-Seine 2026 - 2027, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

(Il est procédé au vote à main levée sur la tarification du Conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres 2026 - 2027, qui est adoptée à la majorité. 9 voix contre de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XXIX - TARIFICATION ET VENTE DE PRODUITS DE PROMOTION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

M. LE PRÉSIDENT.- Le groupe UGEC n'a pas souhaité que nous présentions et que nous débattions des tarifs et de la vente des produits de promotion par la Communauté d'agglomération

(Il est procédé au vote à main levée sur la tarification et la vente de produits de promotion par la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, qui est adoptée à l'unanimité).

XXX - FIXATION DE LA COMPOSITION ET DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

M. ODOT.- C'est un point régulier que nous abordons tous les quatre ans, pour toutes les collectivités.

Vous le savez comme moi, 2026 a été une année électorale à un double titre, puisque, après nous, c'est l'ensemble des agents des trois fonctions publiques qui sont appelés à renouveler leurs instances représentatives en décembre prochain, le 10 décembre, date des élections professionnelles dans l'ensemble des trois fonctions publiques.

Concernant notre agglomération, au regard de ses effectifs, nous avons deux instances qui sont mises en place, le Comité social territorial et sa Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, de leur petit nom, CST et F3SCT.

XXXIII - APPROBATION DE L'ACTE D'AMODIATION DU PERMIS D'EXPLOITATION DU DOUBLET GÉOTHERMIQUE GVS3-GVS4 A VIGNEUX-SUR-SEINE

Mme CARILLON.- Nous avons renouvelé, en 2016, la concession de service public confiée à la société CONCORDIA ÉNERGIE, qui est une filiale du Groupe IDEX, pour une durée de 30 ans.

En novembre 2023, la Communauté d'agglomération s'est dotée de la compétence création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur sur le territoire des communes de Crosne, Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine.

À ce titre, la Communauté d'agglomération est devenue titulaire du permis d'exploitation.

Afin de faciliter les transmissions à la DRIEAT des données d'exploitation et de réaliser toutes les démarches administratives permettant de faire évoluer le permis minier, dans le but de poursuivre la densification et les extensions du réseau de chaleur, il est proposé d'approuver le transfert du permis minier à notre délégataire.

La responsabilité, d'un point de vue technique, était déjà transmise à la DSP.

Cela permet d'éviter tous les problèmes de responsabilité en cas d'incident, notamment sur le doublet, au regard des différents projets qui sont prévus pour l'extension de la géothermie.

M. DAMERVAL.- Sur le fond de cette délibération, nous n'avons pas d'opposition fondamentale. L'amodiation du permis d'exploitation au profit de CONCORDIA relève d'une logique de simplification et de cohérence entre l'exploitant du réseau et le titulaire des obligations techniques et réglementaires liées au doublet géothermique.

Mais cette délibération soulève, en réalité, une question beaucoup plus importante, celle de notre vision à long terme sur le développement des réseaux de chaleur sur le territoire. Or, lorsqu'on parle de géothermie, on parle trop souvent des forages, des doublets et des montages juridiques alors que le véritable enjeu des vingt prochaines années est ailleurs, il est dans les réseaux et dans les voiries.

Si nous voulons étendre massivement les réseaux de chaleur vers Draveil, Crosne, Montgeron et, demain, vers d'autres secteurs de l'agglomération, cela impliquera des dizaines de kilomètres de canalisations supplémentaires, des travaux lourds et une réorganisation complète de l'espace public.

Or, nous continuons aujourd'hui à gérer les infrastructures selon un modèle hérité du siècle dernier. Chacun intervient dans son coin. L'eau ouvre la chaussée, puis, quelques mois plus tard, le gaz intervient, puis, les télécommunications, l'électricité, le réseau de chaleur et, enfin, la collectivité refait la voirie.

C'est un non-sens économique, écologique et technique.

Les futurs réseaux de chaleur vont nécessiter une approche beaucoup plus intégrée des VRD.

Nous devons, désormais, considérer les sous-sols comme un patrimoine stratégique unique et non comme une juxtaposition de concessions gérées indépendamment les unes des autres.

C'est pourquoi je pense que la véritable question n'est pas seulement celle du futur doublet géothermique, mais du futur contrat d'exploitation que nous devrons nécessairement négocier pour l'extension des réseaux.

La véritable question est celle de la gouvernance des infrastructures. Nous avons besoin d'un outil public de coordination des réseaux, un outil porté par la collectivité, financé par l'ensemble des gestionnaires et concessionnaires, chargé de programmer les investissements, de coordonner les interventions et de construire une vision commune à 20 ou 30 ans, parce qu'il ne faut pas laisser cette responsabilité aux opérateurs, chaque opérateur étant légitimement centré sur son propre réseau et sur l'équilibre économique de sa concession.

Personne aujourd'hui ne porte l'intérêt général du sous-sol dans sa globalité ; personne ne planifie simultanément les besoins de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, des télécommunications, des mobilités et des futurs réseaux de chaleur.

Or, la transition énergétique va précisément nous obliger à penser ces infrastructures ensemble. Nous ne pouvons plus continuer à ouvrir et à refermer les mêmes rues plusieurs fois en quelques années, alors que nous savons déjà que la décarbonation de la chaleur passera par le déploiement massif des réseaux.

C'est donc moins l'amodiation qui nous interroge que la stratégie qui l'accompagne.

Quel est le schéma directeur aujourd'hui du développement des réseaux de chaleur sur l'agglomération ? Quelle est la capacité maximale du doublet actuel ? À partir de quel niveau de développement, faudra-t-il créer un nouveau doublet ? Comment anticipons-nous les besoins de Draveil ? Comment coordonnons-nous dès aujourd'hui les futurs travaux avec les autres concessionnaires ? Surtout, quand allons-nous nous doter d'un véritable outil public de pilotage des VRD et des infrastructures énergétiques permettant de sortir d'une logique et d'une gestion au coup par coup ?

La réussite de la géothermie ne dépendra pas uniquement de la qualité du sous-sol. Elle dépendra surtout de notre capacité collective à organiser intelligemment ce qui se passe à sa surface.

Mme CARILLON.- Votre intervention m'étonne, parce qu'elle marque surtout le fait que vous ne connaissez pas - ce qui est tout à fait légitime - la façon dont se déroulent les travaux.

D'abord, les différents concessionnaires ont des normes techniques à respecter qui font qu'on ne peut pas tout mettre dans une tranchée. Les tranchées doivent être éloignées les unes des autres avec des distances réglementaires les unes par rapport aux autres pour permettre, notamment, des interventions techniques. Si les réseaux étaient superposés, ce serait très problématique.

J'évacue ainsi la première question, parce que c'est techniquement impossible.

Par ailleurs, vous parlez des différentes organisations des différents réseaux, mais, d'après vous, que fait-on en mairie ? Que font nos services techniques ?

C'est précisément ce qu'on fait rue par rue, mairie par mairie.

Concernant le réseau géothermique, qui, lui, est amené à passer d'une ville à l'autre, nous nous faisons accompagner. Ce ne sont pas du tout des opérations au coup par coup.

Simplement, ce sont des opérations qui sont très onéreuses. On ne peut pas ouvrir une tranchée ou cinq tranchées au travers du Val de Seine et du Val d'Yerres comme cela.

Et ce n'est pas parce que le schéma directeur se met en place petit à petit qu'il n'y a pas une vision générale et commune.

Nous aurons d'ailleurs des réunions à ce sujet et vous verrez que la vision est bien là. Mais, techniquement, ce n'est pas possible de la déployer en une seule fois. Ce sont des travaux colossaux, des investissements colossaux, aussi des problématiques administratives, juridiques qui sont à régler chaque fois que nous avançons.

Mais nous gérons cela avec une vraie vision. Nous avons beaucoup avancé sur ce sujet, notamment sur Montgeron avec le raccordement de l'Oly et La Forêt.

Mon collègue, Thomas CHAZAL, pourra en parler. Il y a également une question de supportabilité des riverains par rapport aux énormes travaux de voirie générés.

Mais c'est nécessaire d'avancer pas à pas.

Et, en tout état de cause, nous n'avons pas chômé ces dix dernières années en matière de développement de la géothermie. À Montgeron, ce sont deux énormes résidences sociales qui ont

été raccordées avec des populations précaires qui seront protégées des variations des prix du gaz et du pétrole.

Je propose, parce que je sens une inquiétude qui est légitime, que nous fassions une réunion ensemble pour que vous soyez rassurés sur notre vision globale et que nous puissions échanger sur les difficultés techniques et législatives que nous pouvons rencontrer et qui font que, parfois, nous n'avancions pas aussi vite que nous le voudrions.

En tout cas, nous nous faisons accompagner. Même si nous avons un opérateur qui est IDEX, nous avons aussi MANERGY, qui est une AMO, qui nous aide à contrôler ce qui est fait dans le cadre de la DSP et à avoir un vrai pilotage, avec, par exemple, la validation des indices de tarification de la chaleur, des réunions trimestrielles avec les agents de l'agglomération qui, d'ailleurs, montent en compétences et en puissance de mois en mois, d'année en année.

Aussi, il y a le rapport annuel qui est à la CCSPL qui nous permet d'avoir une vision aussi annuelle de l'avancement de ces travaux. Il n'y a rien qui se fasse au coup par coup.

M. DAMERVAL. - Madame CARILLON, puisque vous m'avez proposé un rendez-vous, je suis tout à fait preneur. Il n'y a aucun problème. Et vous verrez alors que, contrairement à ce que vous indiquez, je connais bien le sujet. Il n'y a pas de problème de ce côté-là. Mais nous avons peut-être une vision totalement différente, par exemple, sur ce que devrait être la place du public avec notamment des dispositifs qui existent aujourd'hui, à travers des sociétés publiques locales ou des SEM, qui permettent de coordonner des travaux à plusieurs et de faire participer chacun des réseaux pour éviter d'avoir à ouvrir régulièrement la voirie.

C'est quelque chose que nous connaissons sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT. - Gardez un peu de choses à dire pour votre rendez-vous !

Mme CARILLON. - Si vous me dites tout avant, je vais me préparer et vous n'aurez plus rien à dire.

M. DAMERVAL. - Au moins, cela vous permettra d'être préparée, parce que je n'ai pas trouvé votre réponse au niveau.

Mme CARILLON. - Ce serait facile de vous le renvoyer, monsieur DAMERVAL.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'était peut-être pas la réponse que vous souhaitiez, mais je ne pense pas que vous puissiez la qualifier ainsi.

En tout cas, Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT se réjouit de cette perspective de rendez-vous avec Sylvie CARILLON.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur l'autorisation de signature de l'acte d'amodiation du permis d'exploitation du doublet géothermique GVS3-GVS4 à Vigneux-sur-Seine, qui est adoptée à l'unanimité. 9 abstentions de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

XXXIV - DEBAT RELATIF AUX CONDITIONS ET MODALITES DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

M. LE PRÉSIDENT. - C'est Christel CASSATA qui va en faire la présentation.

Je vous propose qu'en même temps, puisque nous avons été destinataires d'un certain nombre de questions ou de propositions d'amendements, que nous nous proposons de reprendre partiellement, Christel les intègre.

Mme CIEPLINSKI. - Nous avons proposé quatre amendements et nous n'avons pas eu de retour jusqu'à maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. - Si cela ne vous dérange pas, pour plus d'efficacité dans les débats, je propose que Christel CASSATA fasse la présentation et dise dans le même temps quels points sont intégrés.

Cela ne vous empêchera pas d'intervenir ensuite, bien sûr, sur les points qui ne sont pas intégrés.

Mme CASSATA. - Il y a, effectivement, des amendements que j'aborderai dans la foulée.

Sur le CoDev, nous examinons aujourd'hui les conditions et modalités de consultation du Conseil de développement de notre Communauté d'agglomération pour la période 2026 - 2032.

Pour rappel, le Conseil de développement est une instance consultative prévue par la loi, mais c'est avant tout un outil de réflexion collective mis à la disposition de notre territoire et de nous-mêmes, les élus.

Lors de la précédente mandature, les travaux conduits par le CoDev ont démontré l'intérêt de cette démarche. Les contributions produites ont permis d'alimenter plusieurs réflexions stratégiques et ont notamment participé à l'élaboration des bases du projet de territoire.

Je tenais à préciser pour les collègues qui étaient là lors de la précédente mandature que j'avais reçu les documents, notamment, les rapports annuels et le rapport de fin de mandat avec la prospective présentée par le président et son bureau.

J'ai eu la chance d'avoir avec M. PERNETTE, que je remercie, une conversation téléphonique, puisqu'il n'est pas présent sur le territoire en ce moment. Il a pu, lors de ce long échange téléphonique, partager les réussites, mais aussi les écueils, les difficultés que le CoDev a traversées, difficultés tant au niveau des participants que de la gestion en termes de présidence et de Bureau.

Un rendez-vous est prévu courant juillet.

À partir de cette expérience, de ces échanges et de la volonté du président de la Communauté d'agglomération, François DUROVRAY, de renforcer la capacité du CoDev à éclairer les grands projets communautaires, de faire participer les représentants du CoDev dans les Commissions, il semble souhaitable de faire évoluer l'organisation du CoDev. À cet égard, je vous partagerai une ébauche d'organisation.

La première évolution concerne la composition du CoDev.

Un appel à candidatures a été ouvert à l'ensemble des habitants du territoire dans les neuf communes de l'agglomération. Cette démarche a déjà permis de recueillir, à ce jour, 71 candidatures de citoyens volontaires aux profils diversifiés.

Le futur CoDev, c'est la première décision, comptera entre 56 et 70 membres dans le respect des principes fixés par la loi, parité entre les femmes et les hommes, représentation équilibrée des communes.

Sur les 56/70 membres, les communes de Boussy-Saint-Antoine, Crosne, Épinay-sous-Sénart et Quincy-sous-Sénart pourront avoir un nombre de représentants entre 4 et 5 ; les communes de Brunoy, Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Yerres entre 8 et 10 représentants.

La seconde évolution porte sur l'organisation du CoDev.

Le CoDev sera désormais articulé autour de trois Commissions thématiques directement alignées sur les grands champs d'intervention de la Communauté d'agglomération : Ressources, attractivité du territoire, transformation de l'action publique ; Aménagement et transition écologique ; Population et solidarités.

Comme je l'ai indiqué précédemment, les rapporteurs, les vice-présidents dans l'organisation du CoDev, pourront intervenir dans les Commissions sur les sujets qui auront fait l'objet d'une saisine de la Communauté d'agglomération ou encore - et là je réponds par anticipation à votre amendement - d'une autosaisine du CoDev.

Cette organisation permettra une meilleure articulation entre les réflexions du CoDev et les politiques publiques portées par la collectivité.

La principale nouveauté - et là, c'est une réflexion -, il ne faut pas que le CoDev soit grand, mais il faut qu'il soit actif et engagé.

C'est pour cela que le nombre de ses membres de 114 ou 112 avec le renouvellement à mi-mandat passe à quelque chose entre 56 et 70. Je pense que nous atteindrons les 70, au regard du nombre de candidatures.

La principale nouveauté réside dans la création de collèges thématiques, des collèges qui permettront d'élargir ponctuellement la réflexion à des habitants, des professionnels, des associations faisant preuve d'une expertise ou d'une expérience particulière ou, tout simplement, d'une motivation, d'un engagement, d'un intérêt pour le sujet.

Des contributions spécifiques seront demandées sur la mobilité et le numérique.

Par ailleurs, un collège thématique Jeunes aura vocation à être créé, puisque les projets structurants de l'agglomération sur lesquels le CoDev sera consulté concerneront bien entendu les adultes de demain qui sont les jeunes d'aujourd'hui.

Cette organisation présente à nos yeux un double avantage : elle permet d'éviter un fonctionnement en cercle fermé et elle garantit que les avis rendus s'appuient sur une pluralité d'avis, de connaissances et une diversité des habitants du territoire.

Le Conseil de développement pourra intervenir selon plusieurs modalités : saisine par la Communauté d'agglomération ou capacité d'autosaisine.

Nous demanderons au CoDev de constituer des collèges thématiques qui permettront de développer des formes de consultation plus élargies avec la mobilisation d'un plus grand nombre d'habitants et d'acteurs locaux.

Nous avons pour ambition la consultation d'au moins 300 habitants sur certains sujets, ce qui n'était pas le cas jusque-là.

Les modalités de consultation seront bien entendu définies par le CoDev.

Les membres du CoDev contribueront à la mise à jour du projet de territoire, à l'animation des collèges thématiques, à la restitution des travaux auprès des Commissions communautaires et, en partie, à l'évaluation des politiques publiques par notre collectivité.

Un rapport d'activité annuel viendra rendre compte de l'ensemble de ses travaux devant notre assemblée.

À travers cette nouvelle organisation, notre objectif est simple, renforcer la place de la consultation, la place des habitants de la Communauté d'agglomération, les intégrer au sein des instances de cette dernière.

Je vous invite à prendre acte de ce débat relatif.

Mais, avant, je passerai les amendements, les quatre amendements.

Le premier amendement visait à fixer la durée du mandat des membres du Conseil de développement à 6 ans pour couvrir la période 2027 - 2033 avec la possibilité d'un renouvellement partiel à mi-mandat pour assurer la transmission des savoirs et la stabilisation des travaux.

Il est proposé de retenir en partie cet amendement, notamment sur les 6 ans effectifs, pas forcément sur la période 2027 - 2033, mais en prenant en compte la date d'installation effective du CoDev, une fois que la première assemblée se sera déroulée.

Là, ce sera, compte tenu du calendrier proposé, 2027, ce qui laissera pour la prochaine mandature environ six mois pour faire la transmission.

Dans cet esprit - et je ne sais pas si je vous rassure, mais j'en suis très heureuse -, nos échanges avec M. PERNETTE ont été l'occasion de confirmer notre rendez-vous et, pour lui, de me proposer de se charger de cette transmission auprès des nouveaux membres du CoDev et d'échanger avec l'élu en charge sur ces points.

Pour l'amendement 2, il est proposé d'ajouter les dispositions suivantes sur les membres : au moins 20 % des membres seront âgés de moins de 35 ans ; deux sièges seront réservés aux personnes en situation de handicap ; la répartition tiendra compte des principales catégories socioprofessionnelles du territoire, salariés, indépendants, retraités.

Nous ne retiendrons pas cet amendement et je vais vous expliquer pourquoi.

Tout d'abord, parce que les modalités de consultation et de constitution offrent déjà ces garanties de représentativité sociale, générationnelle et inclusive du territoire.

Ensuite, fixer deux sièges réservés à des personnes en situation de handicap est quelque chose de très limitant. Je ne vois pas pourquoi ce serait deux. Je pense plutôt qu'il faut que ce soit un engagement. Et à cet égard, je suis certaine que des personnes en situation de handicap, qui ont des difficultés, viendront bien volontiers se proposer.

Sur l'amendement 3, par rapport au processus de sélection des candidatures aujourd'hui conduit par les maires et le Bureau de l'agglomération, vous proposez un Comité pluraliste qui intègre deux représentants du Bureau sortant du CoDev, un représentant du groupe UGEC, un représentant de la Majorité communautaire, du ou de la chargée de mission de la Communauté d'agglomération qui ne doit pas être un élu local.

Nous proposons de ne pas retenir cet amendement, parce qu'il ne nous semble pas nécessaire. Nous pensons que le choix doit rester aux maires et au Bureau de l'agglomération pour différentes raisons.

C'est, tout d'abord, un motif de gouvernance et de responsabilité démocratique. Les maires et le Bureau doivent rendre compte de leurs décisions auprès des habitants. Ils ont été élus et ils conservent la responsabilité finale quant aux membres qui sont retenus.

Deuxièmement, ils ont une connaissance de leur territoire, des besoins, des enjeux de leur ville et, donc, des profils adéquats pour répondre aux questions qui seront soulevées.

Troisièmement, c'est une question de simplicité et d'efficacité. Il s'agit de ne pas alourdir la procédure de choix pour ne pas allonger les délais d'installation du CoDev.

Sur, enfin, l'amendement 4, la garantie de la possibilité d'autosaisine du Conseil de développement. Bien entendu, le Conseil de développement peut se saisir de toutes questions relevant des compétences de la Communauté d'agglomération. C'est ce qui sera retenu.

Vous avez pu proposer « ou de toutes questions intéressant le développement du territoire ». Mais ces sujets, soit relèvent de la compétence de la Communauté d'agglomération, soit sont des projets structurants. Et pour l'ensemble des projets structurants, le Conseil de développement est saisi par l'agglomération.

Voilà pour ce que je pouvais dire sur vos quatre amendements avec un « Oui » pour le premier, un « Non » pour le deuxième, un « Non » pour le troisième et un « Oui » pour le quatrième.

Mme CIEPLINSKI. - Merci beaucoup, madame CASSATA, pour cette présentation et pour la prise en compte d'une partie de nos amendements.

Nous parlons ce soir, chers collègues, d'un sujet essentiel, la démocratie vivante, celle qui donne une voix aux citoyennes et citoyens et qui construit la confiance entre élus et habitantes et habitants.

Je vais le dire clairement, l'acceptation de deux de nos quatre amendements est une avancée réelle. C'est un signe d'écoute, un pas vers davantage de transparence, de représentativité et de continuité démocratique. Nous saluons donc ce geste d'ouverture.

Néanmoins, il n'y a que deux amendements, sur les quatre qui ont été proposés, qui ont été retenus.

Par ailleurs, je rappelle que le CoDev sortant a formulé des recommandations qu'il a diffusées auprès de l'ensemble des élus du précédent mandat, qui figurent d'ailleurs sur le site Internet de l'agglomération. Et je veux d'ailleurs saluer l'exécutif pour cette transparence.

Mais ces recommandations et ce retour d'expérience n'ont pas été intégralement retenus, ce que nous pouvons comprendre.

Parmi les points qui n'ont pas été retenus et que je veux citer, il y a le fait qu'il n'y a pas de co-présidence paritaire, ce qui constituait un point d'inquiétude du Bureau sortant, compte tenu de la quantité de travail qui pèse sur les épaules de la présidence ; il n'y a pas non plus de salarié dédié non élu.

Or, c'était vraiment un critère important d'exemplarité. La loi exige que les membres du CoDev ne soient pas des élus locaux. Il paraissait alors incongru que le chargé de mission en charge soit un élu municipal.

Vous avez retoqué également l'amendement sur la participation du CoDev sortant à la sélection des nouveaux membres. Or, c'était également une demande du CoDev sortant, CoDev sortant qui a travaillé bénévolement et passionnément pendant cinq ans, qui a partagé collectivement à l'ensemble de l'assemblée son retour d'expérience par écrit.

Il est fort dommage qu'il n'y ait pas eu de présentation orale de ce retour d'expérience tant en assemblée plénière que dans la Commission dédiée, alors même que je l'ai demandé dès la première réunion d'installation de cette Commission.

C'est un vrai regret pour nous.

Par ailleurs, l'appel à candidatures, et vous l'avez signalé, madame CASSATA, est ouvert et lancé avec une soixantaine de candidatures reçues.

Cet appel à candidatures - et, là encore, allant à l'encontre du retour d'expérience du CoDev sortant - ne précise pas les attendus. Le CoDev sortant a pourtant expliqué qu'au-delà du nombre de ses membres - et vous avez pris en compte la demande de réduction de ce nombre - ce qui était important, ce n'était pas tant le nombre de membres du CoDev que la réalité de leur activité. Or, le fait de ne pas préciser le rythme, les missions attendues, les exigences dans l'appel à candidatures constitue un problème.

Cet appel à candidatures ne précise pas non plus le processus de sélection. On ne sait pas quand il a été vraiment lancé - la date de lancement n'est pas indiquée sur le site Internet -, non plus quand il sera terminé - les dates limites pour candidater ne sont pas non plus indiquées.

Comme la sagesse populaire le dit, quand il y a du flou, il y a un loup.

L'ensemble de ces points donne quelque chose de préoccupant et rappelle que la participation citoyenne ne peut pas être un simple affichage. Elle exige des fonctionnements clairs, des règles transparentes et une volonté politique constante.

Bravo aux membres actifs du CoDev sortant et notamment à son président, François PERNETTE. Nous voulions les remercier pour leur vision 2030, en tant que citoyennes et citoyens et pas en tant qu'élus et pour leur retour d'expérience en termes de gouvernance.

Certes, le fait d'avoir adopté deux des quatre amendements proposés fait qu'une partie de son héritage est préservée, mais on voit bien que le chemin reste long pour créer les conditions d'une véritable confiance.

Notre groupe restera attentif à la soutenabilité des travaux pour ces citoyens bénévoles ; à la mise en œuvre effective, via les collèges, de la représentativité sociale et générationnelle ; à la transparence du recrutement et de la sélection ; à la réalité de l'autosaisine qui a été remise dans le texte via l'amendement ; à la continuité démocratique entre les mandats.

J'ai bien noté que les amendements avaient été acceptés. Nous allons voir maintenant quelle sera leur réalité effective.

Clairement, si les quatre amendements n'avaient pas été adoptés, nous aurions voté contre ces modalités, parce que nous aurions alors considéré que les conditions de transparence et de confiance n'étaient pas établies.

Compte tenu de l'avancée, de la prise en compte de deux amendements sur quatre, nous choisissons l'abstention, pas par indifférence, mais, au contraire, par exigence, parce qu'une démocratie qui progresse doit accepter d'être questionnée, parce qu'une Minorité responsable, c'est aussi celle qui soutient les avancées et qui veille à ce qu'elles ne restent pas de simples promesses sur le papier.

Mme CASSATA. - Sur la co-présidence, une co-présidence n'est pas toujours simple. On s'expose à des risques de dissonance en fonction des personnalités des co-présidents. Mais nous proposons, à la place d'une co-présidence, une présidence avec trois vice-présidences pour les Commissions, ce qui permettra bien évidemment de soulager le président.

Vous parlez de confiance et je ne peux pas, en effet, vous demander de faire confiance comme cela. Mais cela vaut dans les deux sens. Il faut aussi que je puisse travailler en confiance.

Votre abstention suite à l'adoption de deux amendements sur quatre, c'est déjà un premier pas.

Apprenons à nous connaître, apprenons à nous faire confiance.

Vous avez parlé d'écoute, et je vous en remercie, parce que c'est exactement cela. Apprenons à nous écouter, à travailler ensemble sur des sujets qui engagent l'agglomération pour, à travers notre voix commune, à travers le CoDev, arriver à rassembler les citoyens, à avoir une consultation large.

Vous parliez de confiance entre les élus, de transparence, il y a différentes façons de l'interpréter.

La confiance passe aussi par le respect de ses engagements, par le travail, par l'exemple qu'on donne, par la capacité à développer un travail transparent, « trans ego », c'est-à-dire que chacun doit savoir mettre de côté son ego.

Je parle de façon vraie et je m'en excuse, mais je le dis pour le vivre dans d'autres instances et pour l'avoir vécu également lors de Commissions, monsieur CARRÈRE. Je me permets de le dire ainsi.

Dernier point, sur les dates de lancement et de fin, je n'ai pas la date de lancement, mais cela fait un peu plus d'un mois. Pour la date de fin, ce serait après les forums des associations pour aller dans les différents forums des associations pour présenter le CoDev et ses missions à venir.

Sur les moyens mis à disposition du CoDev, c'est un personnel de l'agglomération à mi-temps et c'est un budget moyen annuel entre 35 et 40 000 €, au global.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la délibération relative au débat sur les conditions et modalités de la consultation du Conseil de développement, qui est adoptée à l'unanimité. 9 abstentions de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

M. LE PRÉSIDENT. - Il est tenu compte des amendements retenus dans la présentation faite par Christel CASSATA.

XXXV - PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. LE PRÉSIDENT.- Je m'interrogeais sur le point de savoir si la liste de ces commissaires avait bien été transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, ce qui semble avoir été le cas, ce dont nous nous réjouissons.

Mme CIEPLINSKI.- Pouvez-vous nous en donner lecture ?

M. LE PRÉSIDENT.- Elle a été envoyée dans le dossier. C'est en page 156.

(Il est procédé au vote à main levée sur la proposition de la liste des commissaires de la Commission intercommunale des impôts directs, qui est adoptée à l'unanimité. 9 abstentions de Mme BLOSER, M. CARRÈRE, Mme CIEPLINSKI, M. DAMERVAL, Mme DE CAMPOS, M. MATHY, M. PRIM, M. LAOUFI, Mme TRAORÉ).

MOTION VISANT A Doter les Collectivités Territoriales de Moyens de Contrôler l'Accessibilité PMR des Logements Sociaux

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a une motion, qui a été déposée par le groupe UGEC et qui a fait l'objet d'échanges au cours de ces dernières heures pour arriver à une proposition commune.

Elle va être distribuée.

Mme CIEPLINSKI.- Monsieur CARRÈRE peut-il la lire ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez la proposition finale ?

Mme CIEPLINSKI.- Oui, la proposition finale après discussion.

M. CARRÈRE.- Monsieur le président, je vais procéder à la lecture de la motion visant à doter les collectivités territoriales des moyens de contrôler l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux logements sociaux.

« L'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite constitue une obligation légale et un enjeu majeur d'égalité d'accès au logement consacrés par la loi du 11 février 2005.

Ces principes sont notamment mis en œuvre dans le Code de la construction et de l'habitation, qui fixe les exigences en matière d'accessibilité des bâtiments d'habitation, ainsi que dans le Code de l'action sociale et des familles, qui affirme le droit à compensation du handicap et le maintien à domicile des personnes concernées.

Toutefois, de nombreux signalements font état de logements sociaux déclarés accessibles ne respectant pas effectivement les normes en vigueur, entraînant des situations de non-conformité préjudiciables aux occupants et susceptibles d'engager la responsabilité des acteurs publics.

S'agissant des logements sociaux neufs, un cadre réglementaire existe déjà. Les opérations nouvelles sont soumises à des règles d'accessibilité, contrôlées dans le cadre des autorisations d'urbanisme, de la réalisation des travaux et de l'achèvement des opérations.

La situation est différente pour le parc existant. Contrairement aux dispositifs existants en matière d'insalubrité ou de sécurité, il n'existe pas aujourd'hui de mécanisme de contrôle systématique permettant aux communes de vérifier la conformité PMR des logements sociaux existants, ni de prononcer une non-conformité ayant une portée juridique opposable.

Cette absence de cadre spécifique limite la capacité d'action du bloc local, alors même que l'objectif poursuivi par la présente motion répond à une préoccupation réelle : mieux garantir l'accessibilité effective des logements sociaux et protéger les occupants concernés.

En conséquence, le Conseil communautaire du Val d'Yerres Val de Seine du 25 juin 2026 :

- réaffirme son attachement au droit effectif des personnes en situation de handicap à accéder à un logement adapté à leurs besoins et à bénéficier d'un accompagnement permettant leur maintien à domicile dans les meilleures conditions ;

- demande au gouvernement et au Parlement d'engager une réflexion visant à définir le cadre réglementaire et les moyens humains, techniques et financiers à attribuer aux collectivités territoriales leur permettant de mettre en place un dispositif de contrôle de l'accessibilité effective des logements sociaux pour les personnes à mobilité réduite ;

- demande que les associations représentatives des personnes en situation de handicap, les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales soient pleinement associés à cette réflexion ;

- décide que la présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre chargé du Logement, au ministre chargé de l'Autonomie et des Personnes handicapées, aux parlementaires du territoire, ainsi qu'aux maires des communes membres de la Communauté d'agglomération. »

M. LE PRÉSIDENT. - Sans revenir sur les débats qui nous ont animés ces dernières heures, il nous semblait plus logique d'interpeller la représentation nationale que les maires, s'agissant de quelque chose dont ils ne sont pas responsables, qu'ils devraient mettre en application, mais avec des moyens qui n'existent pas forcément aujourd'hui.

Nous pouvons soumettre cette motion au vote.

(Il est procédé au vote à main levée sur la motion visant à doter les collectivités territoriales des moyens de contrôler l'accessibilité PMR des logements sociaux, qui est adoptée à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. - Elle sera donc transmise.

QUESTIONS ORALES DU GROUPE UGEC

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai été destinataire de huit questions orales avec quatre ou cinq sous questions pour chacune des questions orales. C'est le principe de Mme CIEPLINSKI et de son groupe qui ont tendance à multiplier les questions comme les petits pains, petits pains laïcs évidemment.

Je ne veux pas vous brider au niveau des questions, mais il faut, d'une part, que l'administration ait le temps d'y répondre et que, d'autre part, on n'embolise pas non plus la séance du Conseil communautaire avec des réponses.

Je vous proposerai donc à l'avenir, peut-être même dès ce soir si vous en êtes d'accord, de répondre par écrit à ces questions orales, c'est-à-dire que vous me les posez dans les délais, je vous mets à la fin de la séance, sur table, les réponses - que chacun puisse en prendre connaissance -, réponses qui figureront au compte rendu avec, peut-être, trois ou quatre questions que nous sélectionnerons...

Mme CIEPLINSKI. - L'inconvénient et la limite de votre proposition, monsieur le président, c'est que ce n'est pas public, alors que nos débats, nos échanges, là, le sont.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'accord pour qu'on le diffuse également au public, si vous le souhaitez.

M. CARRÈRE. - Nous, on ne nous voit jamais. On nous positionne aux endroits où on ne nous voit pas.

Mme CIEPLINSKI. - Les systèmes qui tournent, cela existe.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis d'accord, mais vous avez voté contre le budget...

Nous allons quand même essayer d'avoir une caméra qui tourne.

Me permettez-vous, compte tenu de la longueur des questions, de les résumer et d'y répondre en même temps ?

Mme CIEPLINSKI. - Peut-être pour la prochaine fois, si on est prévenus en amont, mais, là, je ne suis pas d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous vous rendez compte que nous sommes partis pour un petit moment.

Mme CIEPLINSKI.- Ce n'est pas nous qui avons fixé l'ordre du jour et ses 34 points.

M. LE PRÉSIDENT.- Au département, nous avons un débat de qualité avec 50 points, dont un budget à 1,4 Md€ qu'on est capable de faire en deux heures.

Mme CIEPLINSKI.- Nous sommes prêts à discuter d'autres modalités pour la prochaine fois, mais, là, nous sommes pris au dépourvu.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y.

Question 1 sur le sondage

M. PRIM.- *« Monsieur le Président, il semblerait que plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens du territoire aient été contactés par téléphone ces derniers jours par un institut de sondage au sujet de l'agglomération et/ou du département - cela fait partie des précisions que je souhaiterais avoir - et, enfin, au sujet de son président.*

Pourriez-vous nous indiquer qui a mandaté ce sondage, son objectif, son périmètre, son coût et son financement ?

Enfin, si les résultats sont rendus publics, pourrions-nous y avoir accès ? »

M. LE PRÉSIDENT.- Premièrement, c'est l'agglomération qui a mandaté ce sondage ; deuxièmement, c'est pour préparer - nous aurions pu en parler ce soir - le futur projet de territoire 2040 qu'il va falloir lancer. À partir de là, c'est intéressant d'éclairer le projet de territoire du regard que portent nos concitoyens sur le travail de l'agglomération et leurs attentes.

Troisièmement, cela coûte 23 200 €.

Quatrièmement, les résultats seront évidemment rendus publics.

Question 2 sur les violences sexuelles

Mme BLOSER.- *« Les violences faites aux enfants et les violences faites aux femmes ne sont, ni des faits divers, ni des drames privés. Elles constituent un phénomène social massif, nourri par les rapports de domination, les inégalités et les discriminations qui traversent notre société.*

La médiatisation de signalements et de suspension d'agents-es potentiellement impliqués-es dans des faits de violences sexistes et sexuelles (VSS), de violences sur mineurs-es (VSM) ou de violences éducatives dites ordinaires (VEO), notamment au sein de la collectivité parisienne, rappelle l'ampleur de ces faits dans la société et inquiète légitimement la communauté socioéducative comme les familles.

Ces violences, permises par des logiques d'omerta, par la fragilité des métiers et qualifications des personnels entourant les jeunes, sont aussi le fruit d'une culture : celle de l'inégalité entre les femmes et les hommes, entre les adultes et les enfants/jeunes.

La prise de conscience, que les phases de politisation successives des enjeux entourant les violences (MeToo, CIASE, CIIVISE, etc.) produisent, réclame une action volontariste des pouvoirs publics.

L'actualité récente nous le rappelle avec une brutalité insupportable. La mort de la jeune Lyhanna, âgée de 11 ans, malgré des alertes et des signalements, a profondément choqué le pays et interroge notre capacité collective à protéger les enfants en danger.

Dans le même temps, les révélations d'agressions et de violences sexuelles dans des crèches, des écoles et des structures accueillant de jeunes enfants ont mis en lumière des défaillances graves dans la prévention, le contrôle, le repérage des violences et la protection des victimes.

Face à cette situation, les collectivités locales ont une responsabilité particulière.

L'agglomération gère des équipements qui accueillent des enfants (Conservatoires, médiathèques, piscines, salles de spectacle, etc.), leur protection doit y être garantie.

Par conséquent, notre groupe souhaiterait des éléments sur l'ensemble des structures en régie, en marché public ou délégataires d'un service public dans l'agglomération, et sur l'ensemble des accueils collectifs de mineurs-es (ACM) :

- Quelle procédure est formalisée dans l'administration quant au recueil de la parole des victimes potentielles d'agents-es de l'administration ou de personnels de structures en marché/délégataires de service public ? Cette procédure a-t-elle connu une évolution récente ?

- Quelles actions de formation des professionnels-les, agents-es de la collectivité ou d'une structure en marché ou délégation de service public sont mises en place sur les sujets de VSS/VSM/VEO ? Quelles actions de formation y a-t-il du public et des usagers ?

- Y a-t-il aujourd'hui des signalements ou des enquêtes administratives en cours ?

- L'agglomération envisage-t-elle de faire de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants une priorité transversale de l'ensemble de ses politiques publiques ?

Parce que protéger les enfants, lutter contre les violences sexistes et sexuelles et construire une société fondée sur l'égalité et l'émancipation ne relève pas de l'affichage, mais d'un choix politique. Nous attendons donc des engagements concrets, durables et à la hauteur de l'urgence. »

M. LE PRÉSIDENT. - Le sujet est évidemment grave. Je ne sais pas si je parlerai de choix politiques. C'est avant tout le respect de dispositions légales.

Il y a un article 40 du Code de procédure pénale qui impose à tous les fonctionnaires de signaler tout fait délictueux. Il s'impose à tout fonctionnaire, à tout représentant de l'autorité publique.

En tant que président de l'agglomération, je ne sais pas si j'ai déjà saisi au titre de l'article 40, mais je le fais régulièrement dès que j'ai connaissance de suspicions qui peuvent concerner, à la fois des actes comme ceux que vous mentionnez ou des actes de corruption ou d'une autre nature.

Deuxième chose, cette obligation de l'article 40 s'impose aux fonctionnaires, mais également à tous les agents qui sont agents d'une délégation de service public.

Troisième chose, l'agglomération organise des formations auprès de ses agents pour les sensibiliser à l'ensemble de ces questions. Je suis bien sûr ouvert à l'idée que ces actions de formation puissent être étendues, renouvelées, puisqu'il y a un mouvement des agents. Il faut qu'on s'assure que l'ensemble des agents de l'agglomération puissent, de façon régulière - peut-être pas dès l'arrivée dans la collectivité, mais sans que ce soit non plus quatre ou cinq après -, bénéficier de ces formations.

Enfin, vous posez la question notamment des signalements.

Je me permettrai de répondre avec une double casquette.

Les signalements dans notre département comme à l'échelle du pays ont fortement augmenté auprès de la CRIP, la Cellule de recueil des informations préoccupantes, +25 % en l'espace de cinq ou six ans. L'ensemble de ces informations préoccupantes sont traitées avec beaucoup de diligence et sérieux par les services du département qui sont eux-mêmes alertés par d'autres structures publiques, des collectivités publiques, l'Éducation nationale, etc.

J'espère qu'il n'y a pas de « trou dans la raquette », si vous me permettez l'expression. Mais on n'est jamais à l'abri qu'une information préoccupante ne soit pas correctement diligentée.

Je vous ai donné les chiffres tout à l'heure. De mémoire, c'est 10 000 ou 11 000 informations préoccupantes à l'échelle du département par an. Ce sont des volumes très importants et une charge pour les personnes qui traitent ces informations préoccupantes.

On n'est jamais sûr du « zéro défaut ». C'est, évidemment, sous le contrôle du juge. Il y a différentes procédures bien balisées.

Mais en tout état de cause, il faut prendre ces sujets avec beaucoup de respect pour tous ceux qui œuvrent sur ces questions et beaucoup de nuances lorsqu'il y a des défaillances, qui sont horribles à titre individuel, mais qui ne veulent pas dire que les institutions ne prennent pas en main le sujet. Je crois d'ailleurs que notre société, d'une façon générale, prend mieux en compte ces situations, ce qui peut expliquer une part de l'augmentation que nous notons.

En tout cas, les services de l'agglomération ont déjà fait plusieurs signalements à la CRIP, mais, évidemment, tout cela conserve un caractère confidentiel.

Je vous propose de poser la question suivante.

Question 3 sur les perspectives pour l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly

Mme CIEPLINSKI. - *« L'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly souffre d'une mesure de fermeture provisoire depuis plusieurs mois.*

Lors du mandat précédent, nous avons alerté sur le besoin en termes d'effectifs et de stabilité du management. Les salariés vous ont alerté des dangers qu'ils encouraient en lien avec du trafic de drogue. Aujourd'hui à notre connaissance, il n'y a plus que deux salariés actifs pour une structure qui en a eu jusqu'à neuf.

Depuis l'opération de police qui a saisi de la drogue en janvier, ni les familles bénéficiaires de cet Espace jeunesse, ni le personnel lui-même de l'Espace jeunesse n'a d'éléments d'information sur les perspectives d'activités et de lieux pour la jeunesse, au-delà des plus petits dont l'activité a été transférée au Centre social Aimé Césaire.

Nous sommes inquiets et craignons que vous prépariez une fermeture définitive et pas provisoire.

Vous nous avez invités à traiter ces questions en dehors de cette assemblée. Nous avons cherché à le faire lors de la Commission Service à la population et Solidarités du 17 juin, mais la stricte limitation de cette Commission à une durée d'une heure seulement fait que notre demande de porter une question diverse a été refusée. Nous n'avons donc d'autres solutions que de revenir vers vous ce soir avec cette question simple et sur laquelle il est essentiel d'apporter de la transparence : quelles sont les perspectives de l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly pour 2027 et les années suivantes ? »

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne crois pas que vous le mentionniez dans votre question, mais nous l'avions évoqué lors d'un précédent Conseil communautaire, cette décision de fermeture provisoire a été prise compte tenu d'un point de deal persistant avec des activités qui pouvaient se dérouler au-delà de la voirie, dans les bâtiments dont nous avons la responsabilité. C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette décision de fermeture du bâtiment, mais pas du service, puisque le service continue à fonctionner depuis le Centre Aimé Césaire, comme vous l'avez indiqué, et propose des activités. Je me permettrai de vous en transmettre la liste, notamment pour cet été.

J'ai eu l'occasion il y a quelques jours de rencontrer les équipes à Aimé Césaire qui m'ont dit que ces activités fonctionnaient bien et rencontraient leur public dans des conditions - non pas équivalentes à ce qui existait auparavant, puisque les conditions d'accueil ne sont pas tout à fait les mêmes - qui permettent de fonctionner. Il y a beaucoup de « hors les murs » aussi. Les jeunes du quartier de l'Oly continuent à fréquenter les activités du service Jeunesse.

Je ne peux comme vous que déplorer la situation de sous-effectif qui est liée notamment à des arrêts de longue maladie d'un certain nombre de collaborateurs de l'agglomération. Vous savez que, dans le cadre de la fonction publique, nous n'avons pas la possibilité de remplacer ces effectifs, puisque les postes restent occupés par les agents qui sont en arrêt.

C'est une situation qui est suivie avec attention.

Je n'avais pas vu votre demande par rapport à la Commission. Je vous proposerai, en dehors de la Commission, de solliciter, soit directement mon directeur de cabinet qui pourra vous répondre, soit Christel CASSATA qui pourra également vous apporter des informations, au moins sur la continuité du service public, puisque c'est ce qui nous importe, à vous comme à nous.

Question 4 sur les difficultés rencontrées dans les transports par bus

M. CARRÈRE. - « Monsieur le président, ces derniers mois, deux bus ont pris feu, l'un à côté de notre agglomération à Villeneuve-Saint-Georges ; un autre devant le commissariat de Montgeron sans faire de victimes, fort heureusement !

Ces situations sont inquiétantes d'autant plus que la régularité n'est toujours pas au rendez-vous, à un point tel que certaines villes ont mis en place un mécanisme de signalement sur leur site Internet démontrant par là même le manque de suivi et d'information sur la réalité des circulations.

Dans le même temps, il est flagrant de constater des vitesses parfois excessives, des attitudes inadéquates dont l'usage du téléphone au volant.

De plus, des dessertes restent inadéquates à la réalité des besoins des habitants de notre territoire.

Quelles sont les adaptations prévues à la rentrée ?

Comment mieux impliquer les citoyennes et les citoyens à l'élaboration des lignes ?

Est-il possible d'organiser une promotion des lignes du soir qui répondent, elles, à un besoin mais sont encore trop méconnues de nos habitants ? »

M. LE PRÉSIDENT. - Nous partageons en grande partie le diagnostic, à un élément près.

Vous avez pris connaissance des chiffres de régularité de l'ensemble des réseaux. L'offre reste effective à 98,5 %, si ma mémoire est bonne, mais la régularité est mauvaise, puisqu'elle est de l'ordre de 90 % sur le réseau du Val d'Yerres Val de Seine.

Il ne vous a pas échappé que ce n'était pas une délégation de l'agglomération, mais une délégation d'Île-de-France Mobilités. Simplement, nous concourons financièrement, comme les autres agglomérations, au financement de ce service public.

Vous posez très régulièrement des questions. Nous vous répondons très régulièrement sur les actions entreprises par les élus de l'agglomération et la vice-présidente, Valérie RAGOT.

Je vous indiquerai que j'ai eu l'occasion, avec Valérie RAGOT, de recevoir les organisations syndicales de KÉOLIS voilà quelques semaines avec lesquelles nous avons pu échanger librement.

J'ai pu remonter un certain nombre d'informations, qui m'avaient été transmises et qui ont permis à KÉOLIS d'apporter des actions correctives sur des défauts de maintenance qui étaient évidents et qui concernent certains des points que vous avez évoqués.

Il n'en demeure pas moins que le réseau de bus existant est vieillissant. Il est vieillissant, parce qu'Île-de-France Mobilités n'a pas pu, dans les délais espérés, réaliser les nouveaux dépôts de bus avec de nouvelles motorisations. C'est pour cela que les bus n'ont pas été changés.

Compte tenu de la situation, nous avons demandé et obtenu voilà un an, un an et demi, la location de 14 bus - nous en avons demandé 20 -, qui ont été livrés sur le territoire.

J'ai découvert que seuls quatre de ces 14 bus étaient en fonctionnement, parce que le système de validation n'avait pas permis de basculer des anciens vers les nouveaux bus et qu'il y avait des bisbilles entre IDFM et KÉOLIS sur le sujet. Nous avons donc nous-mêmes fait le lien entre les uns et les autres et, si j'ai bien compris, mais il faut le vérifier, le problème a été réglé et les 14 bus de remplacement sont en circulation sur le territoire.

Mais c'est encore insuffisant. Je vous ferai grâce des échanges que j'ai eus très récemment avec le directeur général des services d'Île-de-France Mobilités pour exprimer la colère qui est la nôtre par

rapport aux dysfonctionnements que nous vivons. Mais lorsqu'on est une collectivité, une institution, notre travail est de faire en sorte que cela fonctionne sans forcément étaler sur la place publique les difficultés et alimenter ainsi un certain nombre, non pas de colères, mais une situation déjà tendue. Notre travail est de faire en sorte d'améliorer le dispositif.

Par rapport à la suite de votre question, j'ai rencontré le nouveau patron national de KÉOLIS, Frédéric VAN HEEMS, le nouveau directeur régional, Laurent CALVALIDO, qui est quelqu'un que je connais par ailleurs depuis très longtemps et qui me semble être la bonne personne au bon endroit ; qui a conscience des difficultés et qui a d'ailleurs - je le dis pour les maires - proposé de venir plancher devant les maires à la rentrée pour échanger sur le réseau.

Sur la question des sanctions contre les conducteurs qui roulent vite ou qui ont le téléphone au volant, elles sont beaucoup plus efficaces qu'elles ne l'étaient par le passé, puisqu'il y a eu 43 conducteurs sortis pour faute grave en 2025, ce qui est très important et ce qui d'ailleurs contribue - et ce n'est pas propre à KÉOLIS, au Val d'Yerres Val de Seine - à la tension sur ces métiers en Île-de-France avec des réseaux plus attractifs en province, des rémunérations plus adaptées en province qu'en Île-de-France où le coût de la vie est plus élevé. Il en résulte un turn-over des personnels qui est préjudiciable à la qualité du service.

Nous rédigeons actuellement le cahier des charges pour la future délégation de service public et donc pour renforcer le réseau, notamment vers le Câble 1 à Villeneuve-Saint-Georges, particulièrement depuis l'ex-Val de Seine, puisque, depuis le Val d'Yerres, il y a une ligne de bus qui fonctionne déjà.

Nous travaillons sur la question des correspondances entre les RER et les bus.

C'est un sujet que j'avais porté voilà des années et cela fonctionnait plutôt bien avec une marge de cinq minutes. Mais il faut, à mon sens, reprendre notre bâton de pèlerin pour que les bus ne partent pas quand les trains arrivent en gare, ce qui est toujours compliqué pour les usagers.

Le discours que j'essaie de tenir à IDFM, qui met en avant le fait que si le bus ne repart pas, les autres arrêts ne seront pas desservis à l'heure, c'est que, dans nos zones résidentielles, 90 % des usagers montent en gare et pas dans les stations intermédiaires. Donc, j'assume, si vous en êtes tous d'accord, qu'il y ait un retard pour les 10 % d'usagers restants, si cela évite aux 90 % de voir le bus partir sous leurs yeux.

Voilà quelques-uns des éléments de réponse que je souhaitais apporter à votre question sachant que c'est un sujet auquel nous sommes particulièrement attentifs.

M. CARRÈRE. - Et sur la promotion des lignes du soir ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas répondu, mais nous sommes d'accord, évidemment.

Question 5 sur la constitution des groupes politiques au sein du Conseil communautaire

M. DAMERVAL. - Cette question a été posée dans un autre contexte. Nous avons lu le communiqué de presse du soir et je dois vous dire que cela nous interroge. Nous nous demandons si votre Majorité s'est constituée en groupe et quel est le périmètre de cette Majorité au sein du Conseil communautaire.

« Pouvez-vous nous dire si, aujourd'hui, il y a une dénomination officielle pour ce groupe ? Quelle est sa composition exacte ? Quels critères ont présidé à sa constitution ? Comment a été apprécié le rattachement éventuel d'élus issus de listes municipales différentes, voire concurrentes lors des élections municipales de mars 2026 ? »

Cette question ne relève pas d'une simple considération administrative. La constitution des groupes participe à la lisibilité démocratique de notre assemblée et permet aux habitants de mieux comprendre les équilibres politiques qui structurent les débats et les décisions communautaires. »

Je vous remercie de bien vouloir apporter ces précisions au Conseil.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous répondrai très précisément en disant qu'il n'y a qu'un seul groupe, le vôtre, qui a été constitué auprès du président. Il n'y a pas d'obligation légale à constituer des groupes. La Majorité, généralement, se mesure au moment du vote du budget.

Je voulais, par ailleurs, vous rassurer, Damien ALLOUCH n'est pas présent ce soir, mais pour des raisons qui n'ont rien à voir...

Mme CIEPLINSKI. - Je pense que c'est plutôt l'absence des élus de Yerres qui interroge.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a un groupe qui est pluriel et large.

Mais il y a une élue Yerroise dans l'assemblée.

Mme CIEPLINSKI. - En effet, Yerres est représentée.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, c'est ce que je viens de dire. Yerres est représentée. J'ai connu cela il y a plus de 10 ans.

Question 6 sur la prévention des noyades et l'avenir des équipements aquatiques communautaires

M. DAMERVAL. - Je vais réduire cette question, puisque vous avez déjà répondu pour partie.

Je rappellerai qu'il y a eu un audit de la piscine Caneton et des perspectives de maintien ou de la rénovation de l'équipement.

Avez-vous eu un pré résultat de cet audit ? A-t-elle toujours 400 000 kilomètres au compteur ?

C'est un point qui m'interroge.

M. LE PRÉSIDENT. - L'audit est en cours, mais il n'est pas finalisé. Je n'ai pas eu connaissance, ni de conclusions provisoires, ni de conclusions définitives. Aucun des vice-présidents n'en a eu connaissance.

Je ne sais pas d'ailleurs quelle est la date de rendu. Mais vous conviendrez qu'une fois cet audit réalisé, il puisse être analysé par l'exécutif avant d'être partagé.

Question 7 sur les fermetures de classes

Mme DE CAMPOS. - *« Monsieur le président, lors du dernier Conseil communautaire, nous dénoncions les fermetures de classes dues au budget d'austérité - par ailleurs, voté par les partis de la Majorité de ce Conseil - et à une prétendue adaptation aux baisses d'élèves qui étaient, pour nous, l'occasion de lutter contre la surcharge des classes.*

La plupart d'entre elles semblent confirmées, alors que tout manque dans le secteur éducatif : enseignants-es, AESH, psychologues, etc.

C'est particulièrement criant dans notre académie.

Cela se fait à un moment où la canicule montre le manque d'adaptation et d'investissement dans cette politique publique.

Bref, nous demandons un bilan de ces fermetures et de vos actions face à ces annonces.

Nous avons aussi alerté sur la situation des classes à horaires aménagés à dominante vocale (CHAV) du collège Louis Pasteur de Brunoy. Des élèves, dont les candidatures ont été acceptées par la Commission d'admission, ont finalement été écartés pour des motifs de secteur d'habitation. Cette décision suscite une vive incompréhension parmi les familles concernées, mais aussi des équipes pédagogiques du collège et du Conservatoire, et ce, d'autant plus que les capacités d'accueil ne sont pas en cause.

Parce que sommes contre le tri des élèves et que nous sommes attachés-es à la défense de l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture et aux pratiques artistiques pour l'ensemble des jeunes de notre territoire, je vous pose la question : avez-vous reçu une réponse de l'Éducation Nationale à ce sujet ? »

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les fermetures de classes, nous suivons la question avec attention, même si nous ne sommes évidemment pas compétents sur le sujet. Mais les maires ont eu l'occasion de me signaler des situations qui pouvaient être compliquées et nous avons pu agir conjointement sur certaines situations, sans forcément de grands succès sur l'ensemble des dispositifs de fermeture de classes.

Le constat est partagé d'une baisse démographique. Mais le fait est que l'Éducation nationale tire profit de cette baisse démographique sans en profiter pour alléger les effectifs des classes, alors même que l'académie de Versailles est l'académie où le nombre d'élèves par classe est le plus élevé de France. On pourrait profiter de cette situation pour réduire les effectifs par classe.

S'agissant des classes à horaires aménagés, c'est un sujet qui ne nous avait pas échappé. D'ailleurs, Sabine PELLON comme Bruno GALLIER nous avaient saisis lors d'un Bureau communautaire. J'ai saisi l'inspectrice de l'académie qui a indiqué qu'elle avait bien conscience que les élèves, engagés dans un parcours artistique depuis plusieurs années, se trouvaient dans une situation compliquée avec une décision un peu « coup de massue ».

Il y a une réunion demain. J'ai failli déplacer le Conseil communautaire pour vous répondre plus précisément. Mais j'espère que, demain, l'inspection académique regardera avec bienveillance ces situations. Et l'inspection académique m'a, en tout état de cause, assuré que les familles auraient des retours téléphoniques demain après-midi sur ces situations. J'espère que ce sera vu de façon positive pour ces élèves.

Je me permets de rappeler que nous l'avons appris « par la bande ». Nous n'avons même pas été informés officiellement par le collège, alors même que c'est l'agglomération qui finance les classes à horaires aménagés et qui finance les postes des Conservatoires. C'est assez incroyable.

Question 8 sur l'adaptation climatique et le SDIE

Mme CIEPLINSKI.- *« Alors que notre territoire connaît une nouvelle période de canicule, phénomène appelé à se répéter et s'intensifier, la question de l'adaptation climatique est de plus en plus urgente.*

Dans ce contexte, je souhaite interroger l'exécutif sur le calendrier de présentation du diagnostic du schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

Ce diagnostic est attendu par de nombreuses communes pour orienter leurs politiques locales d'adaptation et de transition énergétique. Or, l'attentisme que l'on observe dans certaines communes, dans l'attente de ce document, risque de retarder des actions pourtant indispensables pour protéger les habitants, notamment les plus vulnérables comme nos enfants face aux vagues de chaleur.

Notre groupe souhaite donc savoir :

- À quelle date précise, le diagnostic du SDIE sera présenté au Conseil d'agglomération ? »

Nous avons noté, lors du précédent mandat, que ce serait septembre.

- « Quelles mesures sont envisagées pour éviter que certaines communes ne suspendent leurs initiatives d'adaptation, notamment lorsque des travaux sont réalisés dans l'attente de ce diagnostic ?

- Est-ce que la Communauté d'agglomération a sécurisé les financements pluriannuels mobilisables auprès de l'ADEME, malgré les menaces qui pèsent sur les budgets de cette agence ?

Dans une période où les effets du dérèglement climatique se font sentir chaque jour davantage, il est essentiel que notre agglomération et ses neuf communes fassent preuve de réactivité et de cohérence dans la planification de la transition énergétique. »

M. LE PRÉSIDENT.- Je confirme la date de septembre pour la remise complète des rapports qui nous parviennent progressivement. La Communauté d'agglomération va analyser l'ensemble de ces

données et nous espérons, d'ici à la fin de cette année, pouvoir avoir une présentation globale sur les bâtiments de l'agglomération.

Ce diagnostic est la base d'un programme d'actions qu'il nous appartiendra de mettre en œuvre, sachant que nous ne sommes pas restés inactifs au cours de ces dernières années, compte tenu notamment des obligations du décret Tertiaire. Nous avons fait et faisons un certain nombre de choses pour réduire les consommations de nos bâtiments depuis plusieurs années.

Nous aimerions bien avoir une vision pluriannuelle des financements des différentes institutions de l'État ou d'autres d'ailleurs. Le problème, c'est que nous sommes tous dans une situation où nous avons du mal à prévoir l'avenir, alors même que les sujets qui sont devant nous nécessitent une planification.

On parle, là, de la transition énergétique, mais, pour l'ensemble des transitions, on a besoin de voir loin. Or, on est dans un monde où les institutions voient à court terme. C'est la difficulté de l'exercice.

Nous n'avons aucune garantie quant à la capacité de l'ADEME à nous accompagner sur ces travaux que nous déciderons de réaliser.

Le vice-président Finances m'indique à juste titre qu'à défaut de subventions, l'autofinancement, c'est-à-dire notre épargne nous permet quand même de mobiliser des crédits.

Nous pouvons avoir des divergences, notamment vous dites qu'il faut augmenter les dépenses de fonctionnement, mais si nous les augmentons, nous réduirions notre capacité d'épargne et donc notre capacité à faire des travaux pour réduire notre dépendance énergétique, sujet sur lequel vous souhaitez, légitimement, que nous agissions.

Voilà pour ce que je peux vous dire à ce stade.

Je vous propose que lors d'une Commission, chez Nicolas, je pense, à la fin de cette année, vous puissiez avoir un temps de présentation sur le SDIE, que nous puissions échanger sur les actions que nous entreprenons sur la base du SDIE.

Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les questions orales.

Je ne pense pas qu'il y ait des demandes de prises de parole complémentaires.

Mme CIEPLINSKI.- Quelle est la date du prochain Conseil ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera le 8 octobre.

Nous vous transmettrons un calendrier dans les prochains jours, peut-être même les prochaines heures.

Il me reste à vous souhaiter un très bel été.

(La séance est levée à 23 h 10.)



Leïla SAID
Conseillère Communautaire de la
Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Secrétaire de Séance



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne